

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1129

30 avril 2015

SOMMAIRE

Altice Financing S.A.	54147	HAProxy S.à r.l.	54156
Archea Fund	54147	Highland Ent VII - PRI (2) S.à r.l.	54175
Ardor Investment S.A.	54150	Hilti Luxembourg Holding S.à r.l.	54191
Cadanor S.A.	54152	Hisense Luxembourg Holding S.à r.l.	54156
Chameleon (Reit) Holdco S.à r.l.	54154	HLF Holding S.à r.l.	54154
Clausen 2 S.à r.l.	54154	HLF Holding S.à r.l.	54155
Concept Innov.	54154	Hospitality Invest S.à r.l.	54155
Confer Partnership, S.e.c.s.	54146	IFS Capital Luxembourg II S.A.	54162
DC Services S.à r.l.	54164	Image-In-Nation S.A.	54155
Denise Invest SA	54189	Immovilla S.à r.l.	54155
Digital Services XXXVII Top-Holding S.C.Sp.	54158	Investissements d'Entreprises S.A.	54156
Edmond de Rothschild Private Equity Chi- na Investment S.C.A.	54170	Jovest Holding S.A.	54156
E.G.I. S.A.	54192	Kenny S.A.	54149
Enéide S.A.	54152	Luxembourg International Consulting S.A.	54157
Equestar Capital S.P.F. S.A.	54148	Media Inside S.à r.l.	54150
ESCPProjects S.A.	54187	Norvest	54149
Espirito Santo Health Care Investments S.A.	54157	Nos Terres	54150
Euro Apple S.à r.l.	54187	Pauldi Lux S.A.	54164
Expert Petroleum SPV S.à r.l.	54159	Puilaetco Dewaay Fund (L)	54146
Globalstone Partnership (Special Limited Partnership) - Luxembourg	54191	Real Financing Two S.à r.l.	54151
Golding Investments III S.A.	54157	Schroder International Selection Fund ...	54148
		SLC "3"	54146
		Unleveraged European ABS S.A.	54154

SLC "3", Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 99.122.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 8 janvier 2015, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes par liquidation les opérations de liquidation de la société:

- SLC «3» S.à r.l., dont le siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, a été dénoncé en date du 9 novembre 2010, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99122.

Pour extrait conforme

Me Aziza GOMRI

Liquidateur

Référence de publication: 2015043728/14.

(150050047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

Confer Partnership, S.e.c.s., Société en Commandite simple.

R.C.S. Luxembourg B 127.464.

—
EXTRAIT

La soussignée SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A., en tant que domiciliataire de la société CONFER PARTNERSHIP S.E.C.S., inscrite au Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127 464, ayant son siège social au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, déclare par la présente dénoncer le siège social de ladite société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 04 mars 2015.

SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2015040905/15.

(150046920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

Puilaetco Dewaay Fund (L), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 35.288.

Nous avons l'honneur de vous convier à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires de la Société (l'Assemblée) qui se tiendra au siège social le **11 mai 2015** à 15h00 (heure de Luxembourg) avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Prise de connaissance du rapport d'activité du conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014 et de l'affectation des résultats
3. Décharge à donner aux administrateurs
4. Nominations statutaires
5. Divers

Les décisions concernant les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum et sont adoptées à la simple majorité des voix exprimées à l'Assemblée. Des procurations sont disponibles au siège social de la Société.

Par délégation d'European Fund Administration agissant en tant que dépositaire au sens prévu par la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation et à la tenue du registre des actions au porteur (la Loi de 2014), les détenteurs d'actions au porteur souhaitant participer à l'Assemblée sont tenus d'immobiliser leurs actions cinq jours ouvrables avant l'Assemblée auprès de KBL European Private Bankers S.A., 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg (KBL) permettant ainsi l'inscription de leurs actions dans le registre des actions au porteur.

Les droits afférents aux actions au porteur ne pourront être exercés qu'en cas de dépôt de l'action au porteur auprès de KBL conformément à la Loi de 2014.

Référence de publication: 2015058720/755/25.

Altice Financing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 171.162.

Extrait des résolutions prises à Luxembourg par le conseil d'administration de la société en date du 22 janvier 2015

Le conseil d'administration décide de renouveler les mandats des trois administrateurs:

- Madame Emilie SCHMITZ, 3, Boulevard Royal, L2449, Luxembourg- en tant qu'administrateur de la Société pour une durée indéterminée.

- Monsieur Laurent GODINEAU, 3, Boulevard Royal, L2449, Luxembourg- en tant qu'administrateur de la Société pour une durée indéterminée.

- Monsieur Jérémie BONNIN, 3, Boulevard Royal, L2449, Luxembourg- en tant qu'administrateur de la Société pour une durée indéterminée.

Le conseil d'administration décide également de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, LG Management S.à.r.l, 7, rue Portland, L-4281 Esch-Sur-Alzette- jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015044247/18.

(150050901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

Archea Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 65.852.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la SICAV ARCHEA FUND à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 12 mai 2015 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises agréé
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Nomination du Réviseur d'Entreprises agréé
6. Nominations statutaires

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés. Des procurations sont disponibles au siège social de la SICAV.

Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (ifs.fds@bdl.lu) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

En vue de participer à l'assemblée, les détenteurs d'actions au porteur émises sous forme physique (les «Actions au Porteur») doivent remettre leurs Actions au Porteur auprès de European Fund Administration SA agissant en qualité de dépositaire de la SICAV (le «Dépositaire») au sens de loi luxembourgeoise du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur (la «Loi de 2014»), au moins cinq jours calendrier avant l'assemblée. La Loi de 2014 prévoit que les Actions au Porteur émises avant le 18 août 2014 doivent être remises et immobilisées auprès du Dépositaire et que leurs détenteurs doivent être inscrits au registre des Actions au Porteur tenu par le Dépositaire. Pour immobiliser leurs Actions au Porteur auprès du Dépositaire, les détenteurs d'Actions au Porteur doivent les remettre auprès de leur banque locale et instruire cette dernière de procéder à leur immobilisation pour le compte des détenteurs. Les droits (y compris les droits de vote et, le cas échéant, les droits aux distributions) associés aux Actions au Porteur qui n'ont pas été immobilisées auprès du Dépositaire au 18 février 2015 seront suspendus jusqu'à ce que lesdites actions aient été immobilisées auprès du Dépositaire. En outre, les Actions au Porteur qui n'ont pas été remises et immobilisées auprès du Dépositaire, ni rachetées, ni converties en actions nominatives au 18 février 2016, seront automatiquement rachetées et annulées, conformément à la Loi de 2014. Le prix de rachat sera déposé auprès de la Caisse de Consignation à Luxembourg, au profit de la personne ou des personnes en mesure d'apporter la preuve qu'elle(s) est(sont) en droit de le recevoir. Pour de plus amples informations, veuillez contacter le siège social de la SICAV.

Référence de publication: 2015057761/755/36.

Eqstar Capital S.P.F. S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 155.435.

Extrait de la décision de l'assemblée générale des actionnaires de Eqstar Capital S.P.F. S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial en date du 10 mars 2015

En date du 10 mars 2015, l'assemblée générale des actionnaires de Eqstar Capital S.P.F. S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial (la «Société») a pris la résolution suivante:

- Nomination avec effet immédiat de Madame Radhika Mehta, née le 30/08/1975 à Mumbai (Inde) avec adresse au 26; Goudenregenlaan, 2020 Antwerpen, Wilkrijk (Belgique) en tant que commissaire aux comptes de la Société. Le mandat du commissaire aux comptes expirera lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2015.

Abhinav Desai.

Référence de publication: 2015040931/16.

(150046824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

Schroder International Selection Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Höhenhof.

R.C.S. Luxembourg B 8.202.

Le présent avis tient lieu de convocation à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

des Actionnaires (l'" Assemblée ") de Schroder International Selection Fund (la " Société ") qui se tiendra au siège de la Société le mardi 26 mai 2015 à 11 h 00, HEC, afin de délibérer des résolutions suivantes à l'ordre du jour :

Ordre du jour:

1. Présentation du rapport du conseil d'administration ;
2. Présentation du rapport du réviseur d'entreprises ;
3. Approbation des états financiers pour l'exercice comptable qui s'est terminé le 31 décembre 2014 ;
4. Délivrance du quitus aux administrateurs de la Société au titre de l'exécution de leurs obligations pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
5. Délivrance du quitus au réviseur d'entreprises indépendant au titre de l'exécution de ses obligations pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
6. Réélection de Marie-Jeanne Chèvremont-Lorenzini, Massimo Tosato, Mike Champion, Jacques Elvinger, Daniel de Fernando Garcia, Achim Küssner, Ketil Petersen, Georges Saier et Carlo Trabattoni en tant qu'administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2016 ;
7. Fixation des honoraires des administrateurs ;
8. Reconduction du mandat de PricewaterhouseCoopers société coopérative en qualité de réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2016 ;
9. Approbation du paiement de dividendes pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2014.

Votes

Les résolutions ci-avant ne nécessiteront pas de quorum et seront prises à la majorité des votes exprimés à l'Assemblée.

Modalités de vote

Les détenteurs d'actions nominatives qui se trouvent dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée peuvent voter par procuration en retournant la procuration qui leur a été envoyée à la société de gestion de la Société, Schroder Investment Management (Luxembourg) S.A., 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, avant 17 h 00, HEC, le jeudi 21 mai 2015.

Les détenteurs d'actions au porteur qui souhaitent assister à l'Assemblée ou y voter par procuration doivent déposer leurs certificats d'actions qui leur ont été fournis par Arendt Services S.A., le dépositaire des actions au porteur de la Société, auprès de Schroder Investment Management (Luxembourg) S.A., au plus tard à 17 h 00, HEC, le jeudi 21 mai 2015. Les actions ainsi déposées resteront bloquées jusqu'au jour suivant l'Assemblée.

Pour le compte de la Société

Noel Fessey / Marco Zwick

Référence de publication: 2015056229/755/38.

Kenny S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 49.692.

EXTRAIT

Par lettres adressées à la société en date du 2 mars 2015, Madame Nicole THOMMES ainsi que Messieurs Marc KOEUNE, Jean-Yves NICOLAS et Sébastien GRAVIÈRE ont démissionné de leur mandat d'administrateur avec effet immédiat.

La société CeDerLux-Services S.à r.l. a aussi démissionné de son mandat de commissaire aux comptes en date du 2 mars 2015.

La Fiduciaire d'expertise comptable et de révision Everard-Klein S.à r.l., a également démissionné de son mandat de réviseur d'entreprises en date du 2 mars 2015.

Référence de publication: 2015043576/15.

(150049996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

Norvest, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 80.047.

Au nom des liquidateurs de la société NORVEST, société d'investissement à capital variable, ayant son siège social au 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 80.047 (la «Société»), en liquidation suivant décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 9 novembre 2009, nous avons l'honneur de vous convoquer à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires du compartiment Norvest - Arbitrage de la Société qui se tiendra le 7 mai 2015 au 1, place de Metz à L-1930 Luxembourg à partir de 11h00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Information générale sur la Société;
2. Information générale sur la situation financière du compartiment Arbitrage de la Société;
3. Information sur la situation des actifs sous-jacents du compartiment Arbitrage de la Société;
4. Information sur les actions diligentées par la Société relativement à son compartiment Arbitrage;
5. Information sur le dépôt d'une demande d'indemnisation auprès du programme d'indemnisation des victimes de la fraude Madoff initié par le Département de la Justice américaine («MVF») pour le compte de la Société;
6. Information sur les développements liés au MVF;
7. Divers.

L'Assemblée aura uniquement un objet informatif et aucune proposition de décision ne sera soumise à l'Assemblée.

Participation en personne à l'assemblée générale:

Tout actionnaire du Compartiment Norvest - Arbitrage pourra participer en personne à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en se présentant à l'assemblée aux date, heure et lieu indiqués dans la présente convocation.

Tout actionnaire du Compartiment Norvest - Arbitrage pourra également participer à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en se connectant à une conférence téléphonique dont les coordonnées seront communiquées à tout actionnaire qui en fera la demande expresse aux liquidateurs de la Société dans les meilleurs délais et au plus tard la veille avant l'assemblée.

Représentation à l'assemblée générale:

Les propriétaires d'actions désirant être présents ou représentés moyennant procuration à l'Assemblée devront en aviser la Société et délivrer un certificat de blocage de leur institution financière au plus tard la veille avant l'Assemblée au siège de la Société au 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg.

Au cas où vous ne pourriez pas assister à l'Assemblée, vous pouvez vous y faire représenter en envoyant la formule de procuration, dûment datée et signée, par fax au numéro +352 4015 3224 et par courrier à la Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg, Service Investment Funds au 2, place de Metz, L-1930 Luxembourg, dans les meilleurs délais et au plus tard la veille avant l'Assemblée.

s. Les liquidateurs .

Référence de publication: 2015058719/755/39.

Media Inside S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 164.066.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015044576/9.

(150051090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

Nos Terres, Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 165, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 190.798.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015042505/10.

(150048283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Ardor Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 80.570.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 11 mai 2015 à 17.00 heures à Luxembourg, en l'Etude de Maître Martine SCHAEFFER, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Ajouter dans les statuts les clauses relatives aux actions au porteur conformément à la loi du 14 août 2014;
2. Ajouter dans les statuts la possibilité d'avoir un seul administrateur conformément à la loi du 25 août 2006 et la possibilité de créer deux (2) classes d'Administrateurs dans le Conseil d'Administration, à savoir des Administrateurs de classe A et des Administrateurs de classe B;
3. Composition d'un nouveau Conseil d'Administration comme suit:
 - a) Attribution de la classe A aux Administrateurs suivants:
 - Monsieur Norbert SCHMITZ, avec adresse au 16, rue Eugène Wolff, L-2736 Luxembourg;
 - la société S.G.A. Services S.A., société de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, représentant permanent Monsieur Dominique MOINIL, employé privé, né le 28 décembre 1959 à Namur (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;
 - la société FMS Services S.A., société de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, représentant permanent Monsieur Michel DI BENEDETTO, employé privé, né le 16 septembre 1969 à Mont Saint Martin (F), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;
 - b) Attribution de la classe B à l'Administrateur suivant:
 - Monsieur Alain DUMENIL, directeur de sociétés, demeurant 64 quai Gustave-Ador, CH-1207 Genève, né le 3 mai 1949, à Neuilly-sur-Seine (F);
 - c) Nomination en tant qu'Administrateurs de classe B de:
 - Madame Laurence DUMENIL, Chargée de développement, demeurant 12, rue des Photographes, CH-1207 Genève, née le 29 décembre 1980 à Neuilly-sur-Seine (F);
 - Madame Valérie DUMENIL, Chargée de développement, demeurant 7, rue d'Argenteuil, F-75001 Paris, née le 20 septembre 1981 à Neuilly-sur-Seine (F);
 - Monsieur Jérôme DEMIMUID, employé privé, demeurant 62, Reckenthal, L-2410 Luxembourg, né le 14 juillet 1975 à Reims (F) ;
 - Monsieur Patrick ENGLER, dirigeant de sociétés, demeurant 127, route de Rully-Praubert, F-74500 Saint-Paul-en-Chablais, né le 7 novembre 1950 à Saint-Ouen (F), leur mandat venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2020;
4. Décision quant à la rémunération du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes:
 - Le mandat des administrateurs de classe A et du commissaire aux comptes sera gratuit.
 - Le mandat des administrateurs de classe B pourra être rémunéré;

5. Instauration d'un capital autorisé de cent quarante et un millions cinq cent treize mille euros (EUR 141.513.000,-) représenté par quatorze millions cent cinquante et un mille trois cents (14.151.300) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, avec pouvoir au Conseil d'Administration, pendant une période de 5 ans prenant fin le 30 avril 2020, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Plus particulièrement à ce sujet, autorisation est donnée au conseil d'administration afin de supprimer le droit de souscription préférentiel réservé aux anciens actionnaires par rapport à la réalisation du capital autorisé, sur le vu d'un rapport du Conseil d'Administration à l'assemblée établi en application de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration;

6. Autorisation au Conseil d'Administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoirs, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au Conseil d'Administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5.1 des statuts aux changements intervenus;
7. Modification subséquente de l'article 5 des statuts, en vue de lui donner la teneur suivante:

«5. CAPITAL SOCIAL

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à quatorze millions cent cinquante et un mille trois cents euros (EUR 14.151.300,-) représenté par un million quatre cent quinze mille cent trente (1.415.130) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

5.2. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale de (s) de l'actionnaire(s) adoptée comme en matière de modification des Statuts.

5.3. Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de cent quarante et un millions cinq cent treize mille euros (EUR 141.513.000,-) représenté par quatorze millions cent cinquante et un mille trois cents (14.151.300) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, dès la constitution et pendant une période prenant fin le 30 avril 2020, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter l'article 5.1.»;

8. Refonte complète des statuts sans toutefois changer la dénomination, la durée, l'objet social souscrit, le capital social, l'exercice social et la date de l'assemblée générale annuelle de la Société;
9. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2015058715/1023/86.

Real Financing Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 123.422.

Il résulte d'une résolution circulaire de l'associé unique de la Société prise en date du 5 mars 2015, qu'il a été mis fin avec effet immédiat au mandat de gérant de Monsieur Paul Weir et au mandat de gérant de Monsieur Christopher Rylatt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Real Financing Two S.à r.l.

Référence de publication: 2015043694/12.

(150050068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

Enéide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 21, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 189.652.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2015.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2015040927/11.

(150047002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

Cadanor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 46.106.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *11 mai 2015* à 17.30 heures à Luxembourg, en l'Etude de Maître Martine SCHAEFFER, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Ajouter dans les statuts les clauses relatives aux actions au porteur conformément à la loi du 14 août 2014;
2. Ajouter dans les statuts la possibilité d'avoir un seul administrateur conformément à la loi du 25 août 2006 et la possibilité de créer deux (2) classes d'Administrateurs dans le Conseil d'Administration, à savoir des Administrateurs de classe A et des Administrateurs de classe B;
3. Composition d'un nouveau Conseil d'Administration comme suit:
 - a) Attribution de la classe A aux Administrateurs suivants:
 - Monsieur Norbert SCHMITZ, avec adresse au 16, rue Eugène Wolff, L-2736 Luxembourg;
 - la société S.G.A. Services S.A., société de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, représentant permanent Madame Sophie CHAMPENOIS, employée privée, née le 04 septembre 1971 à Bruxelles (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;
 - la société FMS Services S.A., société de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, représentant permanent Monsieur Michel DI BENEDETTO, employé privé, né le 16 septembre 1969 à Mont Saint Martin (F), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;
 - b) Nomination en tant qu'Administrateurs de classe B de:
 - Monsieur Alain DUMENIL, directeur de sociétés, demeurant 64 quai Gustave-Ador, CH-1207 Genève, né le 3 mai 1949, à Neuilly-sur-Seine (F);
 - Madame Laurence DUMENIL, Chargée de développement, demeurant 12, rue des Photographes, CH-1207 Genève, née le 29 décembre 1980 à Neuilly-sur-Seine (F);
 - Madame Valérie DUMENIL, Chargée de développement, demeurant 7, rue d'Argenteuil, F-75001 Paris, née le 20 septembre 1981 à Neuilly-sur-Seine (F);
 - Monsieur Jérôme DEMIMUID, employé privé, demeurant 62, Reckenthal, L-2410 Luxembourg, né le 14 juillet 1975 à Reims (F);
 - Monsieur Patrick ENGLER, dirigeant de sociétés, demeurant 127, route de Rully-Praubert, F-74500 Saint-Paul-en-Chablais, né le 7 novembre 1950 à Saint-Ouen (F);leur mandat venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2020;
4. Décision quant à la rémunération du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes:
 - Le mandat des administrateurs de classe A et du commissaire aux comptes sera gratuit.
 - Le mandat des administrateurs de classe B pourra être rémunéré;
5. Instauration d'un capital autorisé de neuf cent vingt millions quatre cent quatre-vingt-un mille sept cent vingt-cinq euros et quarante cents (EUR 920.481.725,40) représenté par trente-sept millions cent trente-deux mille trois cent quatre-vingt (37.132.380) actions sans désignation de valeur nominale, avec pouvoir au Conseil d'Administration, pendant une période de 5 ans prenant fin le 30 avril 2020, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.
Plus particulièrement à ce sujet, autorisation est donnée au Conseil d'Administration afin de supprimer le droit de souscription préférentiel réservé aux anciens actionnaires par rapport à la réalisation du capital autorisé, sur le vu d'un rapport du Conseil d'Administration à l'assemblée établi en application de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration;

6. Autorisation au Conseil d'Administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoirs, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au Conseil d'Administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5.1 des statuts aux changements intervenus;
7. Modification subséquente de l'article 5 des statuts, en vue de lui donner la teneur suivante:

«5. CAPITAL SOCIAL

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à quatre-vingt-douze millions quarante-huit mille cent soixante-douze euros et cinquante-quatre cents (EUR 92.048.172,54) représenté par trois millions sept cent treize mille deux cent trente-huit (3.713.238) actions sans désignation de valeur nominale.

5.2. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale de (s) l'actionnaire(s) adoptée comme en matière de modification des Statuts.

5.3. Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de neuf cent vingt millions quatre cent quatre-vingt-un mille sept cent vingt-cinq euros et quarante cents (EUR 920.481.725,40), représenté par trente-sept millions cent trente-deux mille trois cent quatre-vingt (37.132.380) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, dès la constitution et pendant une période prenant fin le 30 avril 2020, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter l'article 5.1.»;

8. Modification de l'objet social pour lui donner la teneur suivante:
«La Société a pour objet l'acquisition et la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participations, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

La Société peut, de temps en temps, emprunter sous toute forme (et dans tous les cas par voie de placement public ou privé), et retirer, faire, accepter, endosser, signer et procéder à l'émission d'effets de commerce, lettres de change, bons de souscription, d'obligations, de certificats de créance ou tout autre instrument négociable ou non négociable et reconnaissances de dettes.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet, y compris, sans limitation, l'acceptation d'un mandat de liquidateur en relation avec toute société du groupe auquel appartient la Société.»;

9. Refonte complète des statuts, sans modifications des éléments essentiels comme la dénomination, la durée, le capital social, la date de l'assemblée générale annuelle, l'année sociale, afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les dispositions de la loi du 14 août 2014 relatives aux actions au porteur, ainsi qu'avec les dispositions de la loi du 25 août 2006, introduisant, entre autres, la société avec un seul actionnaire;
10. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Chameleon (Reit) Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 188.714.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 mars 2015.

Référence de publication: 2015040872/10.

(150047096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

Clausen 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3490 Dudelange, 4-6, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 141.436.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 mars 2015.

Référence de publication: 2015040875/10.

(150046559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

Unleveraged European ABS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 129.030.

Les statuts coordonnés au 7 janvier 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2015040727/11.

(150045927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

Concept Innov., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4392 Pontpierre, 8, rue d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 179.765.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2015.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2015040878/11.

(150046943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

HLF Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 164.198.

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 28 février 2015 que:
Le siège social de la société a été transféré du 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg avec effet au 28 février 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Fait à Luxembourg, le 5 mars 2015.

Référence de publication: 2015041039/12.

(150047012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

Hospitality Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 124.715.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 mars 2015.

Référence de publication: 2015041041/10.

(150046771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

Image-In-Nation S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 180.526.

EXTRAIT

Dénonciation du siège social:

Le siège social de la société IMAGE-IN-NATION.S.A. immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 180526, dont le siège social fixé au L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté, est dénoncé par le domiciliataire avec effet au 1^{er} janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGF Group S.A.

Référence de publication: 2015043533/13.

(150049789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

Immovilla S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 8, rue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 86.946.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 12 février 2015, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société:

IMMOVILLA S.à r.l., avec siège social à L-4320 Esch-sur-Alzette, 8, rue du X Septembre, de fait inconnue à cette adresse, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86946.

Pour extrait conforme

Me Aziza GOMRI

Liquidateur

Référence de publication: 2015043544/15.

(150050040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

HLF Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 164.198.

Il résulte des résolutions prises par le associé unique de la Société en date du 28 février 2015 que:

- La personne morale, Luxembourg Corporation Company S.A., ayant son siège social au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B37974 démissionne de son poste de Gérant de classe B de la Société avec effet au 28 février 2015;

- La personne morale, Trustmoore Luxembourg S.A., ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B156963 est nommé de Gérant de classe B de la Société avec effet au 28 février 2015 et ce pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 5 mars 2015.

Référence de publication: 2015041040/16.

(150047012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

Investissements d'Entreprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 83.821.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015043546/9.

(150050105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

Jovest Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 38.919.

Nous vous prions de prendre acte ce jour de notre décision de démissionner du poste de commissaire aux comptes
(avec effet immédiat).

Windhof, le 20 janvier 2015.

Pour VO Consulting Lux SA

Cédric RENSONNET

Administrateur

Référence de publication: 2015043558/13.

(150049956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

Hisense Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 800.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 160.329.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note de la rectification du numéro d'immatriculation de l'associé unique
HISENSE INTERNATIONAL (HONG KONG) EUROPE INVESTMENT CO., LIMITED:

53611494

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015043526/15.

(150049674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

HAProxy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 167.367.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par le conseil d'administration de la société Reflected Networks en date du 12 septembre 2014 que la société Reflected Networks, associé de la Société, a cédé 12.500 parts sociales de la Société, à HAProxy Holdings, Inc, une société de droit américain, ayant son siège social au 1013 Centre Road, Suite 403S, Wilmington, DE 19805, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Delaware Corporate Register sous le numéro 5464309, et ce avec effet au 1^{er} août 2014.

Luxembourg, le 18 mars 2014.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015043527/17.

(150049423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

INTERCONSULT, Luxembourg International Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 40.312.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 18 mars 2015

Le Conseil décide de transférer le siège social de la société Luxembourg International Consulting S.A. (en abrégé Interconsult) (RCS Luxembourg B40312) de son adresse actuelle, 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg vers le 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet au 16/03/2015.

Luxembourg, le 18 mars 2015.

Signature

Signataire autorisé

Référence de publication: 2015043608/14.

(150049924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

Espirito Santo Health Care Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 172.560.

—
Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la Société tenue par voie circulaire en date du 2 février 2015 que Mme Ana Paula VENTURA DOS SANTOS CONDEÇO ALVES, Administrateur de sociétés, née le 4 janvier 1966 à Almada, Setubal, Portugal, avec adresse professionnelle au 61, Avenue Alvares Cabrai, 6^{ème} étage, 1250-017 Lisbonne, Portugal a été nommée par voie de cooptation à la fonction d'Administrateur de la Société en remplacement de M. Joao Carlos PELLON PARREIRA RODRIGUES PENA, démissionnaire, avec effet au 1^{er} décembre 2014.

Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2017.

Sa cooptation sera soumise pour ratification à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015040951/16.

(150047123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

Golding Investments III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 6, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 118.161.

—
Auszug aus dem Verwaltungsratsbeschluss im Umlaufverfahren vom 13. Januar 2015

Mit Schreiben vom 26. November 2014 hat Herr François Georges sein Amt als Verwaltungsratsmitglied mit sofortiger Wirkung niedergelegt.

Der Verwaltungsrat nimmt die Mandatsniederlegung von François Georges zur Kenntnis und beschließt gleichzeitig [...] Jeremy Golding als neues Verwaltungsratsmitglied zu kooptieren.

Der Verwaltungsrat wird in der nächsten Generalversammlung eine endgültige Entscheidung über die Ernennung von Jeremy Golding als neues Verwaltungsratsmitglied herbeiführen.

Mitteilung über die Dauer des Verwaltungsratsmandats

Das Verwaltungsratsmandat von Jeremy Golding hat am 19. Februar 2015 begonnen und läuft zunächst bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2015.

Mitteilung über den Geschäftssitz

Das mit Verwaltungsratsbeschluss vom 13. Januar 2015 kooptierte Verwaltungsratsmitglied Jeremy Golding hat seinen Geschäftssitz in

Möhlstraße 7, D-81675 München

Luxemburg, den 12. März 2015.

Für die Richtigkeit namens der Gesellschaft

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2015040991/24.

(150046503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

Digital Services XXXVII Top-Holding S.C.Sp., Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 195.295.

—
STATUTES

Excerpts of the limited partnership agreement (the “Limited Partnership Agreement”) of Digital Services XXXVII Top-Holding S.C.Sp., a special limited partnership, executed on 12th March 2015

1. Partners who are jointly and severally liable. Digital Services XXXVII (GP) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 194405 (the “General Partner”).

2. Name, Partnership’s Purpose, Registered Office, Business Year.

(i) Name

The special limited partnership shall have the name: Digital Services XXXVII Top-Holding S.C.Sp. (the “Partnership”).

(ii) Purpose

The purpose of the Partnership is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, limited partnerships or other arrangements and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in order to further the development, marketing and provision of internet services through foreign subsidiaries (ecommerce covering goods and services of different kinds) and the provision through its foreign subsidiaries of logistic services, digital services and all other services relating to the aforementioned business.

The Partnership may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Partnership.

The Partnership is entitled to pursue any and all activities which directly or indirectly serve its purpose. The Partnership exercises any and all rights and obligations which pertain to any shares or interests in other companies.

(iii) Registered Office

The Partnership shall have its registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

(iv) Business Year

The business year of the Partnership shall be the calendar year.

3. Designation of the manager and signatory powers. The management of the Partnership is incumbent upon the General Partner.

The General Partner shall manage the Partnership on the basis of the provisions of the Partnership Agreement and otherwise in the best interest of the Partnership. Any liability of the General Partner vis-à-vis the Partnership or its Partners shall be limited to willful misconduct (dol) and gross negligence (négligence grave).

The Partnership is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the General Partner that represents it.

4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends. The Partnership commences as from 12th March 2015, for an indefinite term.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Auszüge aus dem Gesellschaftsvertrag (dem „Limited Partnership Agreement“) der Digital Services XXXVII Top-Holding S.C.Sp., einer Partnerschaftsgesellschaft nach Luxemburgischen Recht (Special Limited Partnership), geschlossen am 12. März 2015

1. Gesellschafter, die unmittelbar und gesamtschuldnerisch haften. Digital Services XXXVII (GP) S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), welche den Bestimmungen des Gesetzes des Großherzogtums Luxemburg unterliegt, mit Geschäftssitz in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 194405 (die „Komplementärin“).

2. Name, Zweck der Gesellschaft, Sitz, Geschäftsjahr.

(i) Name

Die Gesellschaft heißt: Digital Services XXXVII Top-Holding S.C.Sp. (die „Gesellschaft“)

(ii) Zweck der Gesellschaft

Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form der Investition, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise sowie deren Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in anderer Form, die Verwaltung, Kontrolle und

Entwicklung ihrer Beteiligungen im Hinblick auf die Entwicklung, das Marketing und die Erbringung von Internetdienstleistungen durch ausländische Tochtergesellschaften (im Bereich ECommerce bezüglich Waren und Dienstleistungen jeglicher Art) sowie die Erbringung von Logistikdienstleistungen, Digitaldienstleistungen und allen anderen Dienstleistungen, die mit der zuvor genannten Geschäftstätigkeit im Zusammenhang stehen.

Die Gesellschaft kann des Weiteren für Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung oder Rechte jeglicher Art hält oder die der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Garantien geben, Sicherheiten einräumen, Darlehen gewähren oder die Gesellschaften auf jede andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausüben, die direkt oder indirekt ihrem Zweck dienen. Die Gesellschaft kann jegliche Rechte und Pflichten in Bezug auf Beteiligungen an anderen Gesellschaften ausüben.

(iii) Sitz

Der Sitz der Gesellschaft ist in der rue 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg.

(iv) Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr wird das Kalenderjahr sein.

3. Wahl des Geschäftsführers und Zeichnungsbefugnisse. Die Geschäftsführung der Gesellschaft obliegt der amtierenden Komplementärin.

Die Komplementärin wird die Gesellschaft auf Basis der Bestimmungen des Gesellschaftsvertrages oder in sonstiger Weise bestmöglich im Interesse der Gesellschaft führen. Jede Haftung der Komplementärin gegenüber der Gesellschaft wird auf Fälle des Vorsatzes (dol) und der groben Fahrlässigkeit (négligence grave) beschränkt.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift der Komplementärin, durch welche die Gesellschaft repräsentiert wird, rechtskräftig gegenüber Dritten verpflichtet.

4. Anfang und Enddatum der Gesellschaft. Die Gesellschaft wird am 12. März 2015 für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Référence de publication: 2015040913/78.

(150046973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

Expert Petroleum SPV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.728,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 186.995.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty second day of January.

Before Us, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Expert Petroleum Founders S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L 2453, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 196.972, represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given on January 22nd 2015,

said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Who declared and requested the undersigned notary to state that:

I. Expert Petroleum Founders S.à r.l. is the sole shareholder of Expert Petroleum SPV S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L 2453, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 186.995 (hereinafter the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated April 30th 2014 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) on July 17th 2014 number 1858. The articles of incorporation of the Company have been amended pursuant to a deed of the Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, acting in replacement of the undersigned notary, dated May 9th 2014, published in the Mémorial on July 17th 2014, number 1879.

II. The capital of the Company is fixed at twenty four thousand seven hundred and twenty eight Euro (EUR 24,728) divided into twenty four thousand seven hundred and twenty eight (24,728) shares of one euro (EUR 1) each.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to approve the merger, whereby the Company, as absorbing company, shall merge with Expert Petroleum Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L 2453, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 147.929 (the Absorbed Company), by way of absorption by the

Company of the Absorbed Company and without liquidation of the Absorbed Company (the Merger), as contemplated by the joint merger proposal, as enacted by a notarial deed drawn up by the undersigned notary on November 26th 2014, published in the Mémorial on December 6th 2014, number 3751, page 180023 (the Merger Proposal), and as deposited, together with the applicable documents, at the registered office of the Company and the Absorbed Company.

2. Decision to acknowledge the waiver by all the shareholders of the Company and the Absorbed Company, to (i) the requirement to have the Merger Proposal examined by one or several independent expert(s) and to have a report established by such independent expert(s) on the Merger Proposal in accordance with Article 266 (1) of the law of August 10th 1915 on commercial companies, as amended (the Law) and (ii) have a detailed written report established by the boards of managers of Company and the Absorbed Company in accordance with Article 265 (1) of the Law and to receive an information on any material change in the assets and liabilities in accordance with Article 265 (2) of the Law.

3. Effectiveness of the Merger as well as of the other items on the agenda.

IV. The undersigned notary confirms that the provisions of the Law relating to the mergers have been respected as follows:

1. The Merger Proposal, jointly drawn up by the board of managers of the Absorbed Company and of the Company on November 26th 2014, has been published in the Mémorial on December 6th 2014, number 3751 page 180023, i.e. at least one month before the date hereof and the date of the resolutions taken by the extraordinary general meeting of shareholders the Absorbed Company in connection with the Merger.

2. On November 26th 2014 all the shareholders of the Company and the Absorbed Company have waived (i) in accordance with Article 266 (5) of the Law, to the requirement to have the Merger Proposal examined by one or several independent expert(s) and to have a report established by such independent expert(s) on the Merger Proposal in accordance with Article 266 (1) of the Law, and (ii) in accordance with Article 265 (3) of the Law, to have a detailed written report established by the boards of managers of Company and the Absorbed Company in accordance with Article 265 (1) of the Law and to receive an information on any material change in the assets and liabilities in accordance with Article 265 (2) of the Law.

3. The Merger Proposal, together with the respective documents required pursuant to Article 267 of the Law have been deposited at the registered office of each of the Absorbed Company and the Company, for inspection by the shareholders, at least one month prior to the date hereof and the date of the resolutions taken by the extraordinary general meeting of shareholders of the Absorbed Company in connection with the Merger. An attestation from the Company and the Absorbed Company certifying as to the availability of these documents, after having been signed *ne varietur* by proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

V. Thereupon, the following resolutions are taken:

First resolution

The sole shareholder, after having reviewed the Merger Proposal, decides to approve the Merger, as contemplated by the Merger Proposal, and the Merger Proposal, as deposited together with the applicable documents at the registered office of the Company and the Absorbed Company.

Second resolution

The sole shareholder acknowledges the waiver by all the shareholders of the Company and the Absorbed Company to (i) the requirement to have the Merger Proposal examined by one or several independent expert(s) and to have a report established by such independent expert(s) on the Merger Proposal in accordance with Article 266 (1) of the Law, and (ii) have a detailed written report established by the boards of managers of Company and the Absorbed Company in accordance with Article 265 (1) of the Law and to receive an information on any material change in the assets and liabilities in accordance with Article 265 (2) of the Law.

Third resolution

The general meeting decides that the Merger and all other matters referred to in the foregoing resolutions shall be effective between the Company and the Absorbing Company on January 22nd 2015 and vis à vis third parties upon the publication of this notarial deed in the Mémorial.

Declaration

In accordance with Article 271 (2) of the Law, the undersigned notary declares having verified and certifies the existence and validity, under Luxembourg law, of the legal acts and formalities imposed on the Company in order to render the Merger effective.

Nothing being in the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named person, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English text and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date named at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, known to the undersigned notary by their name, surname, occupation and residence, said persons signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille quinze, le vingt deux janvier,

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire, de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand Duché de Luxembourg),

Expert Petroleum Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée en vertu des lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L 2453, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 196.972, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 22 janvier 2015,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante a déclaré et requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Expert Petroleum Holdings S.à r.l., est le seul associé de Expert Petroleum SPV S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L 2453, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 186.995 (ci après la Société). La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 30 avril 2014, publié au Mémorial du 17 juillet 2014 numéro 1858. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en remplacement du notaire soussigné, en date du 9 mai 2014, publié au Mémorial, du 17 juillet 2014 numéro 1879.

II. Le capital de la Société est fixé à vingt quatre mille sept cent vingt huit euros (24.728 euros) divisé en vingt quatre mille sept cent vingt huit (24.728) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (1 euro) chacune.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision d'approuver la fusion, par laquelle la Société, en tant que société absorbante, fusionnera avec Expert Petroleum Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L 2453, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce sous le numéro B 147.929, en tant que société absorbée (la Société Absorbée), par absorption par la Société de la Société Absorbée et sans liquidation de la Société Absorbée (la Fusion), tel que prévu dans le projet de fusion commun acté par un acte notarié reçu par le notaire soussigné le 26 novembre 2014, publié au Mémorial le 6 décembre 2014, numéro 3751, page 180023 (le Projet de Fusion), et tel que déposé, ensemble avec les documents y relatifs au siège social respectif de la Société et de la Société Absorbée.

2. Décision de constater la renonciation par tous les associés de la Société et la Société Absorbée à l'exigence (i) de procéder à l'examen du Projet de Fusion par un ou plusieurs experts indépendants et d'obtenir un rapport établi par de ce/ces expert(s) indépendants quant au Projet de Fusion conformément aux dispositions de l'Article 266 (1) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), et (ii) obtenir un rapport écrit détaillé, établi par les conseils de gestion de la Société et de la Société Absorbante conformément aux dispositions de l'Article 265 (1) de la Loi et recevoir toute information concernant tout changement important de l'actif et du passif conformément à l'Article 265 (2) de la Loi.

3. Date d'effet de la Fusion ainsi que d'autres éléments présents à l'ordre du jour.

IV. Le notaire soussigné confirme que les dispositions de la Loi relatives aux fusions ont été respectées tel que suit:

1. Le Projet de Fusion, tel qu'établi conjointement par les conseils de gestion de la Société et de la Société Absorbée, acté par un acte notarié établi par le notaire soussigné le 26 novembre 2014, a été publié au Mémorial le 6 décembre 2014, numéro 3751, page 180023, c'est à dire au moins un mois avant la date qu'en tête des présentes et la date de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société Absorbée en relation avec la Fusion.

2. Le 26 novembre 2014 l'ensemble des associés de la Société et de la Société Absorbée ont renoncé (i) conformément à l'Article 266 (5) de la Loi à l'exigence de procéder à l'examen du Projet de Fusion par un ou plusieurs experts indépendants et d'obtenir un rapport établi par de ce/ces expert(s) indépendants quant au Projet de Fusion conformément aux dispositions de l'Article 266 (1) de la Loi, et (ii) conformément à l'Article 265 (3) de la Loi, à l'exigence d'obtenir un rapport écrit détaillé, établi par les conseils de gestion de la Société et de la Société Absorbante conformément aux dispositions de l'Article 265 (1) de la Loi et à recevoir toute information concernant tout changement important de l'actif et du passif conformément à l'Article 265 (2) de la Loi.

3. Le Projet de Fusion, ensemble avec les documents y relatifs requis par l'Article 267 de la Loi ont été déposés aux sièges sociaux respectifs de la Société et de la Société Absorbée, afin d'être inspectés par les associés, au moins un mois avant la date qu'en tête des présentes et la date de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société Absorbée en relation avec la Fusion. Une attestation par la Société et la Société Absorbée certifiant la disponibilité de ces documents, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné resteront attachés au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

V. A la suite de cela, les résolutions suivantes sont prises:

Première résolution

L'associé unique, après avoir revu le Projet de Fusion, décide d'approuver la Fusion telle que prévue dans le Projet de Fusion, et le Projet de Fusion, tel que déposé, ensemble avec les documents y relatifs, aux sièges sociaux respectifs de la Société et de la Société Absorbée.

Deuxième résolution

L'associé unique constate la renonciation par tous les associés de la Société et de la Société Absorbée à l'exigence (i) de procéder à l'examen du Projet de Fusion par un ou plusieurs experts indépendants et obtenir un rapport établi par de ce/ces expert(s) indépendants quant au Projet de Fusion conformément aux dispositions de l'Article 266 (1) de la Loi et (ii) obtenir un rapport écrit détaillé, établi par les conseils de gestion de la Société et de la Société Absorbante conformément aux dispositions de l'Article 265 (1) de la Loi et à recevoir toute information concernant tout changement important de l'actif et du passif conformément à l'Article 265 (2) de la Loi.

Troisième résolution

L'associé unique décide que la Fusion et tous les autres points mentionnés dans les résolutions qui précèdent seront effectives entre la Société et la Société Absorbée le 22 janvier 2015 et envers les tiers lors de la publication de cet acte notarié au Mémorial.

Déclaration

Conformément à l'Article 271 (2) de la Loi, le notaire soussigné déclare avoir vérifié et certifié l'existence et la validité, en vertu des lois luxembourgeoises, des actes légaux et des formalités imposées à la Société de façon à rendre la Fusion effective.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la partie comparante, connue par le notaire soussigné par son nom, prénom, état civil et lieu de résidence, ladite partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 janvier 2015. Relation: EAC/2015/2257. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M.Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015041535/178.

(150047211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

IFS Capital Luxembourg II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 159.175.

In the year two thousand and fifteen, on the second day of March.

Before Us, Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch-sur-Alzette

There appeared:

Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, acting as proxy-holder of

IFS CAPITAL LUXEMBURG S.A., a Luxembourg public company limited by shares (société anonyme), having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade registry (R.C.S. Luxembourg) under number B 58.553 (the Sole Shareholder),

here represented by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary will remain attached to these minutes, and be submitted, together with this deed, to the registration formalities;

The Sole Shareholder, acting as foresaid, representing the whole corporate capital of the Luxembourg société anonyme IFS Capital Luxembourg II S.A., registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159.175, with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (the Company) and incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, dated December 16, 2010, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C-N° 1032 of May 18, 2011.

The Sole Shareholder represented as foresaid requested the undersigned notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint the Sole Shareholder, as liquidator (liquidateur) in relation to the liquidation of the Company (the Liquidator).

The Liquidator has the widest powers to do everything, which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under its sole signature.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg act dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Companies Act 1915, without the prior authorisation of the general meeting of shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific operations or tasks to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Companies Act 1915.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to execute at the best of its abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the above appearing persons, this notarial deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the same appearing persons, and in the case of discrepancy between the English and French versions, the English version shall prevail.

Whereas, this notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le deuxième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, agissant en sa qualité de mandataire pour

IFS CAPITAL LUXEMBURG S.A., une société anonyme avec siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés au Luxembourg, section B, sous le numéro B 58.553 (l'Actionnaire Unique)

ici représentée en vertu d'une procuration donnée sous seing privé..

laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire de l'Actionnaire Unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement;

Laquelle Actionnaire Unique, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social de la société anonyme IFS Capital Luxembourg II S.A., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.175, avec siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (la Société), constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C-N° 1032 du 18 mai 2011.

Laquelle Actionnaire Unique, représenté comme ci-avant a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de dissoudre et liquider volontairement la Société.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide de nommer comme liquidateur l'Actionnaire Unique, (le Liquidateur), en relation avec la liquidation volontaire de la Société.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir sous sa seule signature tout acte nécessaire pour la liquidation de la Société et la réalisation de son actif.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et d'exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi de 1915, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi de 1915.

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique décide de charger le Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte notarié est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 mars 2015. Relation: EAC/2015/5548. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015041052/97.

(150047120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

Pauldi Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4970 Bettange-sur-Mess, 70, rue du Haard.

R.C.S. Luxembourg B 171.657.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Bettange-sur-Mess extraordinairement en date du 9 mars 2015 à 10.00 heures

Le mandat du commissaire aux comptes la FIDUCIAIRE VINCENT LA MENDOLA SARL est remplacé par la société FIRELUX S.A., inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 84 589, avec siège à L - 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy.

Ce mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2018.

Pour extrait sincère et conforme

L'administrateur unique

Référence de publication: 2015044642/15.

(150050959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

DC Services S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-9806 Hosingen, 25, Zaer, op der Hei.

R.C.S. Luxembourg B 195.311.

L'an deux mille quinze, le vingt-sept février.

Par devant Nous Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à RAMBROUCH, Grand-Duché du Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- Madame Ludivine CHARLIER, mère au foyer, née à Marche-en-Famenne (B), le 18 mai 1980, demeurant à B-4557 Tinlot, 7, rue Martinpa

2.- Monsieur Ruddy DOCQUIER, gérant de société, né à Aye (B), le 12 septembre 1975, demeurant à L- 9806 Hosingen, 25 ZAER op der Hei

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'ils souhaitent constituer avec les statuts suivants:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la “Société”) régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les “Lois”), et par les présents statuts (les “Statuts”).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «DC SERVICES S.à r.l.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la commune du Parc Hosingen, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La société a pour objet la commercialisation et l'installation fixe, mobile de système de réfrigération ou de climatisation sur véhicules ou bâtiments, professionnels ou privés, la commercialisation de pièces détachées liées à la réfrigération ou la climatisation, la recherche, le développement, la fabrication, l'assemblage, l'entretien et la réparation de système de réfrigération ou de climatisation, l'importation, l'exportation de système de réfrigération ou de climatisation pour compte de tiers ou pour elle-même.

Elle a également pour objet la location de matériel aux entreprises, tels que des groupes électrogènes, et la distribution électrique.

Elle peut aussi vendre des groupes électrogènes neufs ou d'occasion tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille quatre cents Euros (12.400,- €) divisé en cent (100) parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-quatre Euros (124,- €) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les "Gérants").

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le "Secrétaire").

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signés par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires aux Comptes. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) aux compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront, le cas échéant, nommés par les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le premier juin de chaque année à 15.00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et s'achève le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société.

Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la "Réserve Légale"), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ayant été enregistrés ainsi par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que, le cas échéant, la prime d'émission, a été payée à cent pour cent (100%) en numéraire ainsi qu'il suit:

Madame Ludivine CHARLIER, prénommé(e)	
Quatre-vingt parts sociales	80
Monsieur Ruddy DOCQUIER, prénommé(e)	
vingt parts sociales	20
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Le montant de douze mille quatre cents Euros (12.400,- €) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Pouvoirs

Le comparant donne par la présente pouvoir à tout cleric et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder suivant besoin à l'enregistrement, l'immatriculation, la modification, la radiation auprès du Registre des Sociétés ou la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte et, le cas échéant pour corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.000,- euros.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre deux mille quinze.

Autorisation de commerce

Le notaire soussigné a informé le(s) comparant(s) qu'avant l'exercice de toute activité commerciale ou toute modification de l'objet social relative à une activité commerciale, ou bien dans l'éventualité où la société serait soumise à une loi particulière en rapport avec son activité, celui-ci (ceux-ci) doit(doivent) être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le(s) comparant(s); et/ou s'acquitter de toutes autres formalités aux fins de rendre effective son(ses) activité(s) partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Résolutions des associés Première Résolution

Les associés ont décidé d'établir le siège social à L- 9806 Hosingen, 25 ZAER op der Hei.

Deuxième Résolution

Les associés ont décidé de fixer à deux (2) le nombre de Gérants et ont nommé les personnes suivantes:

- Monsieur Ruddy DOCQUIER, prénommé
- Madame Ludivine CHARLIER, prénommée

Et cela pour une période indéterminée:

En conformité avec l'article onze (11) des présents statuts de la Société, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe des deux gérants.

DONT ACTE, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au(x) comparant(s), connu(s) du notaire instrumentaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il(s) a(ont) signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Ruddy Docquier, Ludivine Charlier, Jean-Paul MEYERS.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 05 mars 2015. Relation: DAC/2015/3789. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 13 mars 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015041497/305.

(150047334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Edmond de Rothschild Private Equity China Investment S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 142.827.

In the year two thousand and fifteen, on the fifth day of March.

Before Us, Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Mrs Morgane MATHIEU, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg,

acting in her capacity as a special proxy-holder of the general partner (the GP) of the partnership limited by shares (société en commandite par actions) established and existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name "Edmond de Rothschild Private Equity China Investment S.C.A." (hereinafter, the Company), with registered office at 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142827, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, then notary residing in Luxembourg, of October 30, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2800, dated November 20, 2008, and whose bylaws have been last amended pursuant to a deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, of May 15, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1713 on July 17, 2013.

by virtue of one (1) power of attorney granted by resolutions of the GP taken on April 11, 2014 (the "Resolutions").

a copy of said resolutions, signed *ne varietur* by the proxyholder of the board of managers of the GP and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The board of managers of the GP, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state the following declarations:

I. The subscribed share capital of the Company is set at six million two hundred twenty-two thousand Euro (EUR 6.222.000,-) divided into:

(i) twelve thousand three hundred seventy-four (12.374) class A shares (the Class A Shares), consisting of five thousand seven hundred fifty (5.750) class A1 shares and six thousand six hundred twenty-four (6.624) class A2 shares all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500,-) each, fully paid up;

(ii) sixty-nine (69) class B shares (the Class B Shares), all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500,-) each, fully paid up; and

(iii) one (1) class C share (the Class C Share), held by the GP, with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500,-), fully paid up.

II. That on terms of article 6 of the articles of association, the authorized capital has been set at two hundred and fifty million Euro (EUR 250,000,000,-) and the GP has been authorized until November 20, 2013, to increase the capital of the Company, without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe, article 6 of the articles of incorporation then being modified so as to reflect the result of such increase of capital.

III. That the board of managers of the GP, in its resolutions taken on May 29, 2013 and confirmed on April 11, 2014 and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of article 5 of the articles of incorporation, has recorded the completion of an increase of capital, with effect as of June 25, 2013, in the amount of eleven million five hundred sixty-seven thousand Euro (EUR 11.567.000.-) so as to raise the subscribed capital from its present amount of six million two hundred twenty-two thousand Euro (EUR 6.222.000.-) to the amount of seventeen million seven hundred eighty-nine thousand Euro (EUR 17.789.000.-), by the creation and issuance of:

- ten thousand seven hundred fifty (10.750) class A1 shares of five hundred Euro (EUR 500.-) each, fully paid up;
- twelve thousand three hundred eighty-four (12.384) class A2 shares of five hundred Euro (EUR 500.-) each, fully paid up.

IV. That still pursuant to the powers conferred to the board of managers of the GP, on terms of Article 6 of the articles of incorporation, allowing notably the latter to limit the exercise of the preferential subscription right by the shareholders, the board of managers of the GP has allowed the subscription of all the new shares by the Company's shareholders.

V. That the twenty-three thousand one hundred thirty-four (23.134) new shares have been entirely subscribed by the subscribers mentioned in the Resolutions and paid up by contribution in cash wired on the Company's bank accounts, so that the total amount of eleven million five hundred sixty-seven thousand Euro (EUR 11.567.000.-) has been at the free disposal of the Company on 25 June 2013.

VI. That following the realization of this authorized increase of the share capital, article 6 of the articles of association of the Company, has therefore been modified and reads as follows:

“ **Art. 6.** The Corporation has a subscribed share capital of seventeen million seven hundred eighty-nine thousand Euro (EUR 17.789.000.-) divided into:

- thirty-five thousand five hundred eight (35.508) class A ordinary shares consisting of sixteen thousand five hundred (16.500) class A1 shares and nineteen thousand eight (19.008) class A2 shares, all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500.-) each, all of which are fully paid up;
- sixty-nine (69) class B ordinary shares, all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500.-) each, all of which are fully paid up;
- one (1) class C share, with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500.-), fully paid up.

The class A shares and the class B shares together with the ordinary shares of other classes which may be issued from time to time shall be referred to as the Ordinary Shares.

The proceeds relating to the issue of each class of Ordinary Shares as well as any other proceeds (such as any income, dividend, interest deriving from the Targeted Investment as defined below) relating to each such class of Ordinary Shares (all together the Proceeds) shall be invested pursuant to the investment policy determined by the general partner for the investment established in respect of the relevant class or classes of Ordinary Shares (each a Targeted Investment).

Consequently, each class of Ordinary Shares will be linked to a particular Targeted Investment.

For each class of Ordinary Shares, the general partner shall keep track, in the books of the Corporation, of (i) the Proceeds, (ii) their related use (in particular the Targeted Investment and any other asset that might relate to the class of Ordinary Shares concerned), as well as (iii) any charges attributable to the Targeted Investment linked to each class of Ordinary Shares. For this purpose, the general partner will prepare a set of analytical accounts for each class of Ordinary Shares.

The net asset value of each class of Ordinary Shares (the Net Asset Value) is determined by aggregating the value of the Targeted Investment and of any other asset of every kind and nature allocated to that class of Ordinary Shares and by deducting all liabilities allocated to that class of Ordinary Shares such as loans, administrative expenses, tax liabilities, etc.

Where any asset is derived from another asset as a result of an exchange of assets, merger, contribution in kind, or similar operations, such derivative asset shall be attributed in the books of the Corporation to the same class of Ordinary Shares as the assets from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant class of Ordinary Shares.

The class C share, referred to as the Class C Share, shall be held by the general partner of the Corporation, namely Edmond de Rothschild Private Equity China Management S.à r.l. (the General Partner), prenamed.

The authorized share capital and the maximum amount of share capital of the Corporation amount to two hundred fifty million Euro (EUR 250.000.000.-) divided into:

- (a) four hundred ninety nine thousand seven hundred nineteen (499.719) class A shares, all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500.-) each, fully paid up; composed of class A1 and class A2 shares;
- (b) two hundred eighty (280) class B shares, all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500.-) each, fully paid up; and
- (c) one (1) Class C Share.

By virtue of the Corporation's maximum authorized share capital and within the total maximum amount of two hundred fifty million Euro (EUR 250.000.000.-), the General Partner may, at its sole discretion, increase the share capital within the limit of the authorized share capital and increase the number of class A shares by up to an additional four hundred

sixty-four thousand two hundred eleven (464,211) class A shares and two hundred eleven (211) class B shares, fully paid up, and is authorized and empowered to:

- realize any increase of the share capital within the limits of the authorized share capital in one or several successive tranches, by the issuing of new class A shares, against payment in cash;
- determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the amount of any share premium to be paid on the class A shares if any, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new class A shares; and
- remove or limit the preferential subscription right of the Shareholders in case of issue of class A shares against payment in cash.

This authorization is valid for a period of five (5) years from the date of publication of the deed of incorporation and it may be renewed by a general meeting of Shareholders for those shares of the authorized share capital which up to then will not have been issued by the General Partner.

Following each increase of the subscribed share capital, realized and duly stated in the form provided for by law, Article 6 of the Articles shall be amended so as to reflect the capital increase; such modification will be recorded in authentic form by the General Partner or by any person duly authorized and empowered by the General Partner for this purpose.

The Corporation may proceed to the repurchase of its own shares in compliance with legal requirements.”

VII. Pursuant to the provisions of Article 22 of the law of December 9th, 1976 on the organization of the notarial profession, the notary has drawn the attention of the managers of the General Partner, as well as of the limited partners of the company, on the contents of article 32-1 of the law of 1915 to the commercial companies. After the notary has read this article to the appearing party, this one declares understand the content of the article and declares fully assume the consequences.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at five thousand five hundred Euro (EUR 5,500.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille quinze, le cinq mars.

Par-devant Nous, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Morgane MATHIEU, salariée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'associé commandité (l'Associé Commandité) de la société en commandite par actions «Edmond de Rothschild Private Equity China Investment S.C.A.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142827, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 30 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2800 du 20 novembre 2008, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 15 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1713 du 17 juillet 2013,

en vertu d'une (1) procuration conférée par résolutions des gérants de l'Associé Commandité, prises en date du 11 avril 2014 (les «Résolutions»),

une copie desdites Résolutions, après avoir été signées ne varietur par la mandataire du conseil de gérance de l'Associé Commandité et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Le conseil de gérance de l'Associé Commandité, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Le capital social souscrit de la Société est fixé à six millions deux cent vingt-deux mille Euro (EUR 6.222.000,-), divisé en:

(i) douze mille trois cent soixante-quatorze (12.374) actions de classe A (Actions de Classe A), divisées en cinq mille sept cent cinquante (5.750) actions de classe A1 et six mille six cent vingt-quatre (6.624) actions de classe A2, toutes d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,-) chacune, intégralement libérées:

(ii) soixante-neuf (69) actions de Classe B (Actions de Classe B), toutes d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,-) chacune, intégralement libérées; et

(iii) une (1) action de Classe C (l'Action de Classe C), détenue par le Commandité, d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,-), intégralement libérée.

II. Qu'aux termes de l'article 6 des statuts, le capital autorisé de la Société a été fixé à deux cent cinquante millions d'Euro (EUR 250.000.000,-) et l'Associé Commandité a été autorisé à décider, jusqu'au 20 novembre 2013, de procéder à la réalisation d'augmentations de capital, l'article 6 des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III. Que le conseil de gérance de l'Associé Commandité, en ses décisions prises le 29 mai 2013 et confirmé le 11 avril 2014 et en vertu des pouvoirs lui ayant été conférés aux termes de l'article 6 des statuts, a constaté la réalisation de l'augmentation du capital social avec effet au 25 juin 2013, dans les limites du capital autorisé à concurrence de onze millions cinq cent soixante-sept mille Euro (EUR 11.567.000,-), afin de porter le capital social souscrit de six millions deux cent vingt-deux mille Euro (EUR 6.222.000,-) à dix-sept millions sept cent quatre-vingt-neuf mille Euro (EUR 17.789.000,-), par la création et l'émission de:

- dix mille sept cent cinquante (10.750) actions ordinaires de classe A1 d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,-) chacune, toutes libérées;

- douze mille trois cent quatre-vingt-quatre (12.384) actions ordinaires de classe A2, d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,-) chacune, toutes libérées.

IV. Que le conseil de gérance de l'Associé Commandité, conformément aux pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article 6 des statuts de la Société, l'autorisant notamment à limiter l'exercice du droit préférentiel de souscription des associés, a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par les actionnaires de la Société.

V. Que les vingt-trois mille cent trente-quatre (23.134) actions nouvelles ont été souscrites par les souscripteurs mentionnés dans les Résolutions et entièrement libérées en numéraire par versement sur des comptes bancaires ouverts au nom de la Société, de sorte que la somme de onze millions cinq cent soixante-sept mille Euro (EUR 11.567.000,-) a été mise à la libre disposition de la Société en date du 25 juin 2013.

VI. Que suite à la réalisation de cette augmentation de capital dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à dix-sept millions sept cent quatre-vingt-neuf mille Euro (EUR 17.789.000,-) représenté par:

- trente-cinq mille cinq cent huit (35.508) actions ordinaires de classe A consistant en seize mille cinq cents (16.500) actions de classe A1 et dix-neuf mille huit (19.008) actions de classe A2, d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,-) chacune, toutes entièrement libérées;

- soixante-neuf (69) actions ordinaires de classe B, d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,-) chacune, toutes entièrement libérées;

- une (1) action de classe C, d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,-), entièrement libérée.

Les actions ordinaires de classe A et les actions ordinaires de classe B, ainsi que les actions ordinaires d'autres classes qui peuvent être émises au fur et à mesure, sont référencées comme des Actions Ordinaires.

Les produits relatifs à l'émission de chaque classe d'Actions Ordinaires ainsi que tout autre produit (tel que tout revenu, dividende, intérêt provenant de l'investissement visé tel que décrit ci-dessous) relatifs à chaque classe d'Actions Ordinaires (tous ensemble les Produits) seront investis conformément à la politique d'investissement déterminée par le commandité pour l'investissement établi au regard de la ou les classes d'actions concernée(s) (chacun, un Investissement Visé). Par conséquent, chaque classe d'Actions Ordinaires sera liée à un Investissement Visé particulier.

Pour chaque classe d'Actions Ordinaires, l'actionnaire commandité conservera la trace, dans les livres de la Société, (i) des Produits, (ii) de leur utilisation (en particulier l'Investissement Visé et tout autre actif qui pourrait être relatif à la classe d'Actions Ordinaires concernée), ainsi que (iii) toutes charges attribuables à l'Investissement Visé lié à chaque classe d'Actions Ordinaires A cette fin, le commandité établira des comptes analytiques pour chaque classe d'Actions Ordinaires.

La valeur nette d'inventaire de chaque classe d'Actions Ordinaires (la Valeur Nette d'Inventaire) est déterminée en ajoutant à la valeur de l'Investissement Visé, tout autre actif de toute sorte et de toute nature lié à cette classe d'Actions Ordinaires et en déduisant tout le passif lié à cette classe d'Actions Ordinaires tel que les prêts, dépenses administratives, charges fiscales, etc.

Lorsqu'un actif dérive d'un autre actif en raison d'un échange d'actifs, fusion, apport en nature, ou d'une opération similaire, un tel actif dérivé sera attribué dans les registres de la Société à la même classe d'Actions Ordinaires que les actifs dont il est dérivé et, à chaque réévaluation d'un actif, l'augmentation ou la diminution en valeur sera appliquée à la classe d'Actions Ordinaires concernée.

L'action de classe C, référencée comme l'Action de Catégorie C, sera détenue par le commandité, nommément Edmond de Rothschild Private Equity China Management S.à r.l. (le Commandité), susnommé.

Le capital social autorisé et le montant maximum du capital social de la Société est fixé à deux cent cinquante millions d'Euro (EUR 250.000.000,-) réparti ainsi:

(a) Quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent dix-neuf (499.719) actions de catégorie A, chacune d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,-), intégralement libérées, composées d'actions de catégorie A1 et de catégorie A2;

(b) Deux cent quatre-vingts (280) actions de catégorie B, chacune d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,-), intégralement libérées; et

(c) Une (1) action de catégorie C.

En vertu du capital social maximum autorisé et dans les limites du montant total maximum de deux cent cinquante millions d'Euro (EUR 250.000.000,-), le Commandité peut, à sa seule discrétion, augmenter le capital social dans les limites du capital social autorisé et augmenter le nombre d'actions de catégorie A jusqu'à quatre cent soixante-quatre mille deux cent onze (464,211) actions de catégorie A et deux cent onze (211) actions de catégorie B intégralement libérées et il est autorisé à et dispose du pouvoir de:

- réaliser toute augmentation du capital social dans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches, en émettant de nouvelles actions de catégorie A, contre paiement en liquidités;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, le montant de toute prime d'action à payer le cas échéant sur les actions de catégorie A, les conditions de la souscription aux et du paiement des nouvelles actions de catégorie A; et

- mettre fin à ou limiter le droit de souscription préférentielle des Actionnaires en cas d'émission d'actions de catégorie A contre paiement en liquidités.

Cette autorisation reste valide pendant une durée de 5 (cinq) ans à partir de la date de publication de l'acte constitutif et elle peut être renouvelée par une assemblée générale des Actionnaires pour les actions du capital social autorisé qui n'avaient pas jusqu'alors été émises par le Commandité.

A la suite de chaque augmentation du capital social souscrit, réalisée et dûment formalisée dans les conditions prévues par la loi, l'Article 6 des Statuts sera amendé de manière à refléter cette augmentation. Cette modification sera enregistrée sous forme authentifiée par le Commandité ou par toute personne autorisée et disposant du pouvoir correspondant accordé par le Commandité.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.»

VII. En vertu des dispositions de l'article 22 de la loi du 9 décembre 1976 sur l'organisation de notariat, le notaire attire l'attention des gérants de l'Associé Commandité ainsi que des associés commanditaires de la Société, sur le contenu de l'article 32-1 de la loi de 1915 sur les sociétés commerciales. Après que le notaire ait donné lecture de cet article à la partie comparante, cette dernière déclare bien comprendre le contenu de l'article et déclare en assumer pleinement les conséquences.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de cinq mille cinq cents Euro (EUR 5.500.-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des personnes comparantes, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Mathieu, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 6 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/7088. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 13 mars 2015.

Référence de publication: 2015041518/258.

(150047298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Highland Ent VII - PRI (2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.147,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 146.569.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Highland Ent VII - PRI (2) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 146.569 (the Company). The Company was incorporated on May 14th, 2009 pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1278 dated July 2nd, 2009. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, prenamed, dated March 7th, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1583 dated June 19th, 2014.

There appeared:

Highland Ent VII - PRI (1) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 146.568 (the Sole Shareholder),

here represented by Maître Tulay SONMEZ, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Which power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, was attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all of the twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, the one thousand seven hundred and thirty-six (1,736) class A shares, the two hundred and thirty-nine (239) class A1 shares, the seven hundred and sixty (760) class A2 shares, the one thousand four hundred and forty-four (1,444) class A3 shares, the one (1) class A4 share, the one (1) class A5 share, the one thousand three hundred and eighty-four (1,384) class B shares, the eight hundred and sixty-seven (867) class B1 shares, the five hundred and eight (508) class C shares, the seven hundred and eighty-five (785) class D shares, the five hundred and twenty-two (522) class E shares, the three hundred and ninety-one (391) class E1 shares, the seven hundred and fifteen (715) class G shares, the six hundred and seven (607) class H shares, the fifty-four (54) class H1 shares, the two hundred and fifteen (215) class H2 shares, the one hundred and fifty-two (152) class I shares and the fifty-one (51) class I1 Shares, all in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, subscribed and fully paid-up, representing the entirety of the share capital of the Company.

II. The agenda of the Meeting is as follows:

1. waiver of convening notices;

2. decrease of the subscribed share capital of the Company by an amount of seven hundred and eighty-five euro (EUR 785), in order to bring the said share capital from its current amount of twenty-two thousand nine hundred and thirty-two euro (EUR 22,932), represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, one thousand seven hundred and thirty-six (1,736) class A shares, two hundred and thirty-nine (239) class A1 shares, seven hundred and sixty (760) class A2 shares, one thousand four hundred and forty-four (1,444) class A3 shares, one (1) class A4 share, one (1) class A5 share, one thousand three hundred and eighty-four (1,384) class B shares, eight hundred and sixty-seven (867) class B1 shares, five hundred and eight (508) class C shares, seven hundred and eighty-five (785) class D shares, five hundred and twenty-two (522) class E shares, three hundred and ninety-one (391) class E1 shares, seven hundred and fifteen (715) class G shares, six hundred and seven (607) class H shares, fifty-four (54) class H1 shares, two hundred and fifteen (215) class H2 shares, one hundred and fifty-two (152) class I shares and fifty-one (51) class I1 shares, all in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, to an amount of twenty-two thousand one hundred and forty-seven euro (EUR 22,147), by way of the redemption and cancellation of seven hundred and eighty-five (785) class D shares, being the entirety of the class D shares of the Company;

3. amendment to article 5.1. of the Articles in order to reflect the redemption and cancellation of the class D shares, as proposed above;

4. amendment to article 16.2. of the Articles;

5. amendment to the shareholder's register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, to any lawyer or employee of Stibbe Avocats in Luxembourg and to any

partner or employee of Capita Fiduciary Group, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the cancellation of the class D shares in the shareholder's register of the Company; and

6. miscellaneous.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to decrease the subscribed share capital of the Company by an amount of seven hundred and eighty-five euro (EUR 785),

in order to bring the said share capital from its current amount of twenty-two thousand nine hundred and thirty-two euro (EUR 22,932), represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, one thousand seven hundred and thirty-six (1,736) class A shares, two hundred and thirty-nine (239) class A1 shares, seven hundred and sixty (760) class A2 shares, one thousand four hundred and forty-four (1,444) class A3 shares, one (1) class A4 share, one (1) class A5 share, one thousand three hundred and eighty-four (1,384) class B shares, eight hundred and sixty-seven (867) class B1 shares, five hundred and eight (508) class C shares, seven hundred and eighty-five (785) class D shares, five hundred and twenty-two (522) class E shares, three hundred and ninety-one (391) class E1 shares, seven hundred and fifteen (715) class G shares, six hundred and seven (607) class H shares, fifty-four (54) class H1 shares, two hundred and fifteen (215) class H2 shares, one hundred and fifty-two (152) class I shares and fifty-one (51) class I1 shares, all in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each,

to an amount of twenty-two thousand one hundred and forty-seven euro (EUR 22,147),

by way of the redemption and cancellation of seven hundred and eighty-five (785) class D shares (including, as the case may be, any share premium attached to the said class D shares), being the entirety of the class D shares of the Company, and reimbursement to the Sole Shareholder.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the Meeting resolves to amend Article 5.1. of the Articles which shall be reworded as follows:

“ **5.1.** The Company's corporate capital is set at twenty-two thousand one hundred and forty-seven euro (EUR 22,147) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Ordinary Shares, and individually, an Ordinary Share), one thousand seven hundred and thirty-six (1,736) class A shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class A Shares, and individually, a Class A Share), two hundred and thirty-nine (239) class A1 shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class A1 Shares, and individually, a Class A1 Share), seven hundred and sixty (760) class A2 shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class A2 Shares, and individually, a Class A2 Share), one thousand four hundred and forty-four (1,444) class A3 shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class A3 Shares, and individually, a Class A3 Share), one (1) class A4 share in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class A4 Share), one (1) class A5 share in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class A5 Share), one thousand three hundred and eighty-four (1,384) class B shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class B Shares, and individually, a Class B Share), eight hundred and sixty-seven (867) class B1 shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class B1 Shares, and individually, a Class B1 Share), five hundred and eight (508) class C shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class C Shares, and individually, a Class C Share), five hundred and twenty-two (522) class E shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class E Shares, and individually, a Class E Share), three hundred and ninety-one (391) class E1 shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class E1 Shares, and individually, a Class E1 Share) and seven hundred and fifteen (715) class G shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class G Shares, and individually, a Class G Share), six hundred and seven (607) class H shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class H Shares, and individually, a Class H Share), fifty-four (54) class H1 shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class H1 Shares, and individually, a Class H1 Share), two hundred and fifteen (215) class H2 shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class H2 Shares, and individually, a Class H2 Share) and one hundred and fifty-two (152) class I shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class I Shares, and individually, a Class I Share) and fifty-one (51) class I1 shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class I1 Shares, and individually, a Class I1 Share, and together with the Ordinary Shares, the Class A Shares, the Class A1 Shares, the Class A2 Shares, the Class A3 Shares, the Class A4 Share, the Class A5 Share, the Class B Shares, the Class B1 Shares, the Class C Shares, the Class E Shares, the Class E1 Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the

Class H1 Shares, the Class H2 Shares, and the Class I Shares, the Shares, and individually and irrespectively to the class of shares it belongs, a Share).

The Company may also create and issue additional classes of shares to be designated distinctively as a class that will track the performance and returns of the underlying assets that they will track. The Ordinary Shares, the Class A Shares, the Class A1 Shares, the Class A2 Shares, the Class A3 Shares, the Class A4 Share, the Class A5 Share, the Class B Shares, the Class B1 Shares, the Class C Shares, the Class E Shares, the Class E1 Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class H1 Shares, the Class H2 Shares, the Class I Shares and the Class I1 Shares constitute separate classes of shares in the Company, but rank *pari passu* in all respects save as hereinafter specifically provided.

The Class A Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the six hundred and one (601) class E shares and nine hundred and ninety-eight (998) class E-1 shares acquired by the Company on May 22, 2009 in the share capital of Privalia Venta Directa, S.L., a company incorporated under the laws of Spain, having its registered office at calle Llull, 145, Barcelona, Spain (Privalia) (the Class A Underlying Investment).

The Class A1 Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the eighty-eight (88) class A shares acquired by the Company on April 27, 2010 in the share capital of Privalia (the Class A1 Underlying Investment).

The Class A2 Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the one hundred and sixty-nine (169) class F shares acquired by the Company on October 13, 2010 in the share capital of Privalia (the Class A2 Underlying Investment).

The Class A3 Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the three hundred and twenty-one (321) class J shares acquired by the Company on March 23, 2011 in the share capital of Privalia (the Class A3 Underlying Investment).

The Class A4 Share tracks the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the two hundred and forty-six (246) class F shares acquired by the Company on May 8, 2013 in the share capital of Privalia (the Class A4 Underlying Investment).

The Class A5 Share tracks the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the four hundred and sixty-seven (467) class J-1 shares acquired by the Company on May 8, 2013 in the share capital of Privalia (the Class A5 Underlying Investment).

The Class B Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the nine thousand two hundred and twenty (9,220) Series B Preferred Shares acquired on December 30, 2009 in the share capital of Spartoo, a société par actions simplifiée governed by the laws of France, having its registered office at 16, rue Henri Barbusse, 38000 Grenoble, France, and registered with the Registry of Commerce and Companies of Grenoble under number 489 895 821 (Spartoo) (the Class B Underlying Investment).

The Class B1 Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the two thousand five hundred and forty-seven (2,547) Series C Preferred Shares acquired on March 29, 2012 in the share capital of Spartoo (the Class B1 Underlying Investment).

The Class C Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the forty-five thousand five hundred and fifty-three (45,553) Series A Preferred Shares, the warrant to purchase five thousand nine hundred and twenty-four (5,924) Series A Preferred Shares and five thousand nine hundred and seven (5,907) Series B Preferred Shares, acquired in the share capital of NetentSec, Inc., an exempted company duly incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands (the Class C Underlying Investment).

The Class E Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the sixty thousand four hundred and thirty-seven (60,437) Series A-1 Preference Shares and the warrant to purchase thirty thousand two hundred and nineteen (30,219) Series A-2 Preference Shares acquired in the share capital of Hans Investment Holding Limited, an exempted company duly incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands (Hans Investment Holding Limited) (the Class E Underlying Investment).

The Class E1 Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the eighty-five thousand eight hundred and seventy-two (85,872) Series B Preference Shares acquired on August 17, 2012 in the share capital of Hans Investment Holding Limited (the Class E1 Underlying Investment).

The Class G Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the sixty (60) Series D Preference Shares acquired by the Company on June 3, 2011 in the share capital of Wooga GmbH, a company incorporated and existing under the laws of Germany, having its registered office in Saarbrücker Strasse 38, 10405 Berlin and registered with the Commercial Register of the Local Court of Berlin-Charlottenburg under docket number HRB 117846 B (the Class G Underlying Investment).

The Class H Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the sixty-one thousand eight hundred and ninety-two (61,892) Series D Preferred Shares acquired by the Company on January 13, 2012 in the share capital of Six Rooms Holdings, a company organized and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered address at the offices of Corporate Filing Services Limited, 4th Floor, Harbour Center, P.O. Box 613, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies (Six Rooms Holdings) (the Class H Underlying Investment).

The Class H1 Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the five thousand three hundred and eighty-two (5,382) Series B Preferred Shares acquired on May 29, 2012 in the share capital of Six Rooms Holdings (the Class H1 Underlying Investment).

The Class H2 Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the twenty-one thousand five hundred and twenty-eight (21,528) Series C Preferred Shares acquired on May 29, 2012 in the share capital of Six Rooms Holdings (the Class H2 Underlying Investment).

The Class I Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the ninety-six thousand and eighty-one (96,081) Series A Preferred Shares acquired by the Company on February 23, 2012 in the share capital of Kascend Holding Inc., a company organized and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered address at P.O. Box 613, 4th Floor, Harbour Center, George Town, Grand Cayman KY1-1107, Cayman Islands (Kascend Holding) (the Class I Underlying Investment).

The Class I1 Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the thirty-two thousand and twenty-seven (32,027) Series A Preferred Shares acquired by the Company on August 30, 2013 in the share capital of Kascend Holding (the Class I1 Underlying Investment).”

Fourth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Meeting further resolves to amend Article 16.2. of the Articles which shall be reworded as follows:

“ **16.2.** After the allocation of any profits to the statutory reserve account and subject to any mandatory provisions of the law, all further profits shall be distributed and paid as follows:

(a) the holders of the shares of each class, pro rata to the capital invested by each of them in respect of their shares (nominal value and, as the case may be, share premium), shall be entitled to a dividend equal to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the assets acquired with the proceeds of the subscription for the shares of such class, minus (ii) any costs directly related to such investment, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

(b) for the avoidance of any doubt:

- the holders of the Class A Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class A Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the Class A Underlying Investment (the Class A Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class A Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

- the holders of the Class A1 Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class A1 Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the Class A1 Underlying Investment (the Class A1 Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class A1 Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

- the holders of the Class A2 Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class A2 Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation

Class H Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class H Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

- the holders of the Class H1 Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class H1 Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the Class H1 Underlying Investment (the Class H1 Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class H1 Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

- the holders of the Class H2 Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class H2 Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the Class H2 Underlying Investment (the Class H2 Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class H2 Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

- the holders of the Class I Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class I Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the Class I Underlying Investment (the Class I Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class I Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers; and

- the holders of the Class I1 Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class I1 Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the Class I1 Underlying Investment (the Class I1 Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class I1 Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

(c) the general meeting of the shareholders has discretionary power to dispose of the remainder (if any) of the profits which are not derived by the Company from a specific investment which performance and returns are tracked by a particular class of shares. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward. In case of declaration of payment by the general meeting of the shareholders of all or part of the remainder of the profits as dividends, such dividends will be paid to the holders of Ordinary Shares on a pro rata basis to the number of Ordinary Shares held by them.”

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, any lawyer or employee of Stibbe Avocats in Luxembourg and any partner or employee of Capita Fiduciary Group, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the cancellation of the class D shares in the shareholder’s register of the Company.

There being no further business, the Meeting is closed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximatively one thousand six hundred euro (EUR 1,600).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le trente décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S’est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) de l’associé unique de Highland Ent VII - PRI (2) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.569 (la Société). La Société a été constituée le 14 mai 2009 suivant un acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des

Sociétés et Associations, numéro 1278 du 2 juillet 2009. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois en date du 7 mars 2014 suivant un acte de Maître Henri HELLINCKX, préqualifié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1583 du 19 juin 2014.

A comparu:

Highland Ent VII - PRI (1) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.568 (l'Associé Unique),

ici représentée par Maître Tulay SONMEZ, Avocat à la Cour, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, les mille sept cent trente-six (1.736) parts sociales de classe A, les deux cent trente-neuf (239) parts sociales de classe A1, les sept cent soixante (760) parts sociales de classe A2, les mille quatre cent quarante-quatre (1.444) parts sociales de classe A3, la (1) part sociale de classe A4, la (1) part sociale de classe A5, les mille trois cent quatre-vingt-quatre (1.384) parts sociales de classe B, les huit cent soixante-sept (867) parts sociales de classe B1, les cinq cent huit (508) parts sociales de classe C, les sept cent quatre-vingt-cinq (785) parts sociales de classe D, les cinq cent vingt-deux (522) parts sociales de classe E, les trois cent quatre-vingt-onze (391) parts sociales de classe E1, les sept cent quinze (715) parts sociales de classe G, les six cent sept (607) parts sociales de classe H, les cinquante-quatre (54) parts sociales de classe H1, les deux cent quinze (215) parts sociales de classe H2, les cent cinquante-deux (152) parts sociales de classe I et les cinquante-et-une (51) parts sociales de classe I1, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, souscrites et entièrement libérées, représentant l'intégralité du capital social de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. réduction du capital social de la Société d'un montant de sept cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 785) afin de le porter de son montant actuel de vingt-deux mille neuf cent trente-deux euros (EUR 22.932), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, mille sept cent trente-six (1.736) parts sociales de classe A, deux cent trente-neuf (239) parts sociales de classe A1, sept cent soixante (760) parts sociales de classe A2, mille quatre cent quarante-quatre (1.444) parts sociales de classe A3, une (1) part sociale de classe A4, une (1) part sociale de classe A5, mille trois cent quatre-vingt-quatre (1.384) parts sociales de classe B, huit cent soixante-sept (867) parts sociales de classe B1, cinq cent huit (508) parts sociales de classe C, sept cent quatre-vingt-cinq (785) parts sociales de classe D, cinq cent vingt-deux (522) parts sociales de classe E, trois cent quatre-vingt-onze (391) parts sociales de classe E1, sept cent quinze (715) parts sociales de classe G, six cent sept (607) parts sociales de classe H, cinquante-quatre (54) parts sociales de classe H1, deux cent quinze (215) parts sociales de classe H2, cent cinquante-deux (152) parts sociales de classe I et cinquante-et-une (51) parts sociales de classe I1, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à vingt-deux mille cent quarante-sept euros (EUR 22.147) par le rachat et l'annulation de sept cent quatre-vingt-cinq (785) parts sociales de classe D, représentant l'intégralité des parts sociales de classe D de la Société;

3. modification de l'article 5.1. des Statuts afin de refléter le rachat et l'annulation des parts sociales de classe D, telles que mentionnés ci-dessus;

4. modification de l'article 16.2. des Statuts;

5. modification du registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Stibbe Avocats à Luxembourg et à tout associé ou employé de Capita Fiduciary Group, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'annulation de classe D dans le registre des associés de la Société; et

6. divers.

Ces faits exposés, la partie comparante, agissant par le biais de son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de sept cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 785),

afin de le porter de son montant actuel de vingt-deux mille neuf cent trente-deux euros (EUR 22.932), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, mille sept cent trente-six (1.736) parts sociales de classe A, deux

cent trente-neuf (239) parts sociales de classe A1, sept cent soixante (760) parts sociales de classe A2, mille quatre cent quarante-quatre (1.444) parts sociales de classe A3, une (1) part sociale de classe A4, une (1) part sociale de classe A5, mille trois cent quatre-vingt-quatre (1.384) parts sociales de classe B, huit cent soixante-sept (867) parts sociales de classe B1, cinq cent huit (508) parts sociales de classe C, sept cent quatre-vingt-cinq (785) parts sociales de classe D, cinq cent vingt-deux (522) parts sociales de classe E, trois cent quatre-vingt-onze (391) parts sociales de classe E1, sept cent quinze (715) parts sociales de classe G, six cent sept (607) parts sociales de classe H, cinquante-quatre (54) parts sociales de classe H1, deux cent quinze (215) parts sociales de classe H2, cent cinquante-deux (152) parts sociales de classe I et cinquante-et-une (51) parts sociales de classe I1, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune,

à vingt-deux mille cent quarante-sept euros (EUR 22.147),

par le rachat et l'annulation de sept cent quatre-vingt-cinq (785) parts sociales de classe D (y inclut, le cas échéant, toute prime d'émission attachée auxdites parts sociales de classe D), représentant l'intégralité des parts sociales de classe D de la Société, et remboursement à l'Associé Unique.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1. des Statuts, qui aura désormais le libellé suivant:

“ **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à vingt-deux mille cent quarante-sept euros (EUR 22.147), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales Ordinaires et individuellement, une Part Sociale Ordinaire), mille sept cent trente-six (1.736) parts sociales de classe A sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe A, et individuellement, une Part Sociale de Classe A), deux cent trente-neuf (239) parts sociales de classe A1 sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe A1, et individuellement, une Part Sociale de Classe A1), sept cent soixante (760) parts sociales de classe A2 sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe A2, et individuellement, une Part Sociale de Classe A2), mille quatre cent quarante-quatre (1.444) parts sociales de classe A3 sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe A3, et individuellement, une Part Sociale de Classe A3), une (1) part sociale de classe A4 sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) (la Part Sociale de Classe A4), une (1) part sociale de classe A5 sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) (la Part Sociale de Classe A5), mille trois cent quatre-vingt-quatre (1.384) parts sociales de classe B sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe B, et individuellement, une Part Sociale de Classe B), huit cent soixante-sept (867) parts sociales de classe B1 sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe B1, et individuellement, une Part Sociale de Classe B1), cinq cent huit (508) parts sociales de classe C sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe C, et individuellement, une Part Sociale de Classe C), cinq cent vingt-deux (522) parts sociales de classe E sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe E, et individuellement, une Part Sociale de Classe E), trois cent quatre-vingt-onze (391) parts sociales de classe E1 sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe E1, et individuellement, une Part Sociale de Classe E1), sept cent quinze (715) parts sociales de classe G sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe G, et individuellement, une Part Sociale de Classe G), six cent sept (607) parts sociales de classe H sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe H, et individuellement, une Part Sociale de Classe H), cinquante-quatre (54) parts sociales de classe H1 sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe H1, et individuellement, une Part Sociale de Classe H1) et deux cent quinze (215) parts sociales de classe H2 sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe H2, et individuellement, une Part Sociale de Classe H2) et cent cinquante-deux (152) parts sociales de classe I sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe I, et individuellement, une Part Sociale de Classe I) et cinquante-et-une (51) parts sociales de classe I1 sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe I1, et individuellement, une Part Sociale de Classe I1, et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe A1, les Parts Sociales de Classe A2, les Parts Sociales de Classe A3, la Part Sociale de Classe A4, la Part Sociale de Classe A5, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe B1, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe E1, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe H1, les Parts Sociales de Classe H2 et les Parts Sociales de Classe I, les Parts Sociales, et individuellement et indépendamment de la classe de parts sociales à laquelle elle appartient, une Part Sociale).

La Société peut également créer et émettre des autres classes de parts sociales qu'il faudra désigner différemment comme une classe qui tracera la performance et le rendement des actifs sous-jacents qu'elles suivront. Les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe A1, les Parts Sociales de Classe A2, les Parts Sociales de Classe A3, la Part Sociale de Classe A4, la Part Sociale de Classe A5, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe B1, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe E1, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe H1, les Parts Sociales de Classe H2, les Parts

Sociales de Classe I et les Parts Sociales de Classe I1 forment des classes séparées de parts sociales dans la Société, mais ont les mêmes droits et obligations à tous égards sauf disposition particulière ci-après.

Les Parts Sociales de Classe A tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les six cent une (601) parts sociales de classe E et les neuf sept cent quatre-vingt-dix-huit (998) parts sociales de classe E-1 acquises le 22 mai 2009 dans le capital social de Privalia Venta Directa, S.L., une société constituée selon les lois de l'Espagne, ayant son siège social à calle Lull, 145, Barcelone, Espagne (Privalia) (l'Investissement Sous-jacent de Classe A).

Les Parts Sociales de Classe A1 tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les quatre-vingt-huit (88) parts sociales de classe A acquises le 27 avril 2010 dans le capital social de Privalia (l'Investissement Sous-jacent de Classe A1).

Les Parts Sociales de Classe A2 tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les cent soixante-neuf (169) parts sociales de classe F acquises le 13 octobre 2010 dans le capital social de Privalia (l'Investissement Sous-jacent de Classe A2).

Les Parts Sociales de Classe A3 tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les trois cent vingt-et-une (321) parts sociales de classe J acquises le 23 mars 2011 dans le capital social de Privalia (l'Investissement Sous-jacent de Classe A3).

La Part Sociale de Classe A4 trace la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les deux cent quarante-six (246) parts sociales de classe F acquises le 8 mai 2013 dans le capital social de Privalia (l'Investissement Sous-jacent de Classe A4).

La Part Sociale de Classe A5 trace la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les quatre cent soixante-sept (467) parts sociales de classe J-1 acquises le 8 mai 2013 dans le capital social de Privalia (l'Investissement Sous-jacent de Classe A5).

Les Parts Sociales de Classe B tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les neuf mille deux cent deux cent vingt (9.220) Parts Sociales de Série B acquises le 30 décembre 2009 dans le capital social de Spartoo SAS, une société par actions simplifiée de droit français avec un capital social de EUR 134.162, ayant son siège social au 16, rue Henri Barbusse, 38000 Grenoble, France, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Grenoble sous le numéro 489 895 821 (Spartoo) (l'Investissement Sous-jacent de Classe B).

Les Parts Sociales de Classe B1 tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les deux mille cinq cent quarante-sept (2.547) Parts Sociales de Série C acquises le 29 mars 2012 dans le capital social de Spartoo (l'Investissement Sous-jacent de Classe B1).

Les Parts Sociales de Classe C tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les quarante-cinq mille cinq cent cinquante-trois (45.553) Parts Sociales Préférentielles de Série A, les warrants pour l'acquisition de cinq mille neuf cent vingt-quatre (5.924) Parts Sociales Préférentielles de Série A et les cinq mille neuf cent sept (5.907) Parts Sociales Préférentielles de Série B, acquis dans le capital social de NetentSec, Inc., une société soumise au régime fiscal d'exemption (exempted company) dûment constituée et existante selon les lois des Îles Caïmans (l'Investissement Sous-jacent de Classe C).

Les Parts Sociales de Classe E tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les soixante mille quatre cent trente-sept (60.437) Parts Sociales Privilégiées de Série A-1 et les warrants pour l'acquisition de trente mille deux cent dix-neuf (30.219) Parts Sociales Privilégiées de Série A-2 acquis dans le capital social de Hans Investment Holding Limited, une société soumise au régime fiscal d'exemption (exempted company) dûment constituée et existante selon les lois des îles Vierges Britanniques (Hans Investment Holding Limited) (l'Investissement Sous-jacent de Classe E).

Les Parts Sociales de Classe E1 tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les quatre-vingt-cinq mille huit cent soixante-douze (85.872) Parts Sociales Privilégiées de Série B acquises le 17 août 2012 dans le capital social de Hans Investment Holding Limited (l'Investissement Sous-jacent de Classe E1).

Les Parts Sociales de Classe G tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct dans les soixante (60) Parts Sociales Privilégiées de Série D acquis par la Société le 3 juin 2011 dans le capital social de Wooga GmbH, une société constituée et existante selon les lois allemandes, ayant son siège social à Saarbrücker Strasse 38,

10405 Berlin, et enregistrée au Registre de Commerce du Tribunal Local de Berlin-Charlottenburg sous le numéro HRB 117846 B (l'Investissement Sous-jacent de Classe G).

Les Parts Sociales de Classe H tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct dans les soixante-et-un mille huit cent quatre-vingt-douze (61.892) Parts Sociales Préférentielles de Série D acquis par la Société le 13 janvier 2012 dans le capital social de Six Rooms Holdings, une société organisée et existante selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social à Corporate Filing Services Limited, 4th Floor, Harbour Center, P.O. Box 613, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies (Six Rooms Holdings) (l'Investissement Sous-jacent de Classe H).

Les Parts Sociales de Classe H1 tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct dans les cinq mille trois cent quatre-vingt-deux (5.382) Parts Sociales Préférentielles de Série B acquis par la Société le 29 mai 2012 dans le capital social de Six Rooms Holdings (l'Investissement Sous-jacent de Classe H1).

Les Parts Sociales de Classe H2 tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct dans les vingt-et-un mille cinq cent vingt-huit (21.528) Parts Sociales Préférentielles de Série C acquis par la Société le 29 mai 2012 dans le capital social de Six Rooms Holdings (l'Investissement Sous-jacent de Classe H2).

Les Parts Sociales de Classe I tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct dans les quatre-vingt-seize mille quatre-vingt-une (96.081) Parts Sociales Préférentielles de Série A acquis par la Société le 23 février 2012 dans le capital social de Kascend Holding Inc., une société organisée et existante selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social à P.O. Box 613, 4th Floor, Harbour Center, George Town, Grand Cayman KY1-1107, Cayman Islands (Kascend Holding) (l'Investissement Sous-jacent de Classe I).

Les Parts Sociales de Classe I1 tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct dans les trente-deux mille vingt-sept (32.027) Parts Sociales Préférentielles de Série A acquis par la Société le 30 août 2013 dans le capital social de Kascend Holding (l'Investissement Sous-jacent de Classe I1).“

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 16.2. des Statuts, qui aura désormais le libellé suivant:

“ **16.2.** Après l'affectation de tous bénéfices au compte de réserve statutaire et sous réserve de toutes dispositions obligatoires légales, tous les autres bénéfices seront distribués et payés comme suit:

(a) Les détenteurs des parts sociales de chaque classe, au prorata du capital investi par chacun d'entre eux pour leurs parts sociales (valeur nominale et, selon le cas, prime d'émission), auront droit à un dividende égal à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les actifs acquis avec les produits de la souscription aux parts sociales de cette classe, moins (ii) tous frais directement liés à cet investissement, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

(b) En tout état de cause:

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe A au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe A pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans l'Investissement Sous-jacent de Classe A (le Revenu Net d'Investissement de Classe A), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe A, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe A1 au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe A1 pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct l'Investissement Sous-jacent de Classe A1 (le Revenu Net d'Investissement de Classe A1), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe A1, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe A2 au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe A2 pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct l'Investissement Sous-jacent de Classe A2 (le Revenu Net d'Investissement de Classe A2), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe A2, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct l'Investissement Sous-jacent de Classe H1 (le Revenu Net d'Investissement de Classe H1), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe H1, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe H2 au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe H2 pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct l'Investissement Sous-jacent de Classe H2 (le Revenu Net d'Investissement de Classe H2), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe H2, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe I au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe I pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct l'Investissement Sous-jacent de Classe I (le Revenu Net d'Investissement de Classe I), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe I, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance; et

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe I1 au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe I1 pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct l'Investissement Sous-jacent de Classe I1 (le Revenu Net d'Investissement de Classe I1), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe I1, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

(c) L'assemblée générale des associés a le pouvoir discrétionnaire de disposer du surplus (le cas échéant) des bénéfices qui ne sont pas dérivés par la Société d'un investissement spécifique dont la performance et le rendement sont tracés par une classe de parts sociales spécifique. Elle peut en particulier affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer à la réserve ou le reporter. En cas de déclaration de paiement par l'assemblée générale des associés de la totalité ou d'une partie du surplus des bénéfices sous forme de dividendes, ces dividendes seront versés aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires sur une base proportionnelle au nombre de Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Stibbe Avocats à Luxembourg et à tout associé ou employé de Capita Fiduciary Group, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'annulation des parts sociales de classe D dans le registre des associés de la Société.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la société en raison du présent acte sont estimés à environ mille six cents euros (EUR 1.600).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante cidessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé, ensemble avec le notaire, le présent acte original.

Signé: T. Sonmez et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 8 janvier 2015. Relation: 2LAC/2015/595. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 13 mars 2015.

Référence de publication: 2015041014/693.

(150046934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

ESCProjects S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 81.200.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 12 mars 2015, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, 6^{ème} chambre, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société ESCPROJECTS SA, dont le siège social à L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté, a été dénoncé en date du 5 juin 2008 (RCS B 81 200).

Luxembourg, le 12/03/2015.

Pour extrait conforme

Me Alexandre DILLMANN

Le liquidateur / Avocat à la Cour

9a, boulevard du Prince Henri

BP 846 L-2018 Luxembourg

Référence de publication: 2015040950/16.

(150046735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

Euro Apple S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 135.068.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the sixth day of March.

Before US Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

EUROLIEUM S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 78.854 (the "Sole Shareholder"),

duly represented by Mr. Mustafa NEZAR, lawyer, with professional address at 10 Avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxy-holder has requested the notary to state that:

- The Company's capital is set at EUR 12,400.- (twelve thousand four hundred Euro) represented by one hundred twenty-four (124) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The Sole Shareholder holds all said shares in EURO APPLE S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 135.068 (the "Company") incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, on 13th December 2007, which articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 301 of 5 February 2008.

- The Sole Shareholder hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with effect as from the date of the present deed.

- The Sole Shareholder resolves to approve the interim financial statements at 28 February 2015.

- The Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and is fully aware of the financial situation of the Company.

- The Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company.

- The Sole Shareholder, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid as well as any unknown liabilities of the Company before any payment to itself.

- The Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation.
- Consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed.
- The Sole Shareholder grants full discharge to the managers and the independent auditor of the Company for the performance of their mandates as from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting.
- The books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at the registered office of the Sole Shareholder at 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand nine hundred Euro (EUR 1,900.-).

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail between the parties.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, known to the Notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le sixième jour de mars.

Par-devant Nous, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

EUROLIEUM S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78.854 (l'“Associé Unique”),

ici représentée par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement au 10, Avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée à cet acte pour être enregistrée en même temps auprès des autorités compétentes.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- Le capital social de la Société est fixé à 12.400.- EUR (douze mille quatre cents Euros) représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de 100.- EUR (cent Euros) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

- L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans EURO APPLE S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.068 (la “Société”) constituée par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 13 décembre 2007, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 301, le 5 février 2008.

- L'Associé Unique décide de prononcer la dissolution de la Société avec effet à compter de la date du présent acte notarié.

- L'Associé Unique décide d'approuver les comptes intermédiaires arrêtés au 28 février 2015.

- L'Associé Unique a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci.

- L'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société.

- L'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que l'Associé Unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et, en particulier, tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne.

- L'Associé Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation.

- Par conséquent, la liquidation de la Société est à considérer comme réalisée et clôturée.

- L'Associé Unique donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société et au reviseur d'entreprises agréée pour leur mandats à compter de la date de leur nomination respectives jusqu'à la date de cette assemblée.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de cette assemblée au siège de l'Associé Unique au 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché du Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou qui seront mis en compte de cette dernière en raison de cet acte, sont estimés à environ mille neuf cents Euro (EUR 1.900.-).

Le notaire instrumentant, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi entre les parties.

DONT ACTE, fait et passé au Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 6 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/7106. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 13 mars 2015.

Référence de publication: 2015041527/112.

(150047336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Denise Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 154.245.

L'an deux mille quinze, le deux mars.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),
s'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «DENISE INVEST S.A.» (la «Société»), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 111/115, Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 154.245, constituée suivant acte notarié en date du 08 juillet 2010, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), en date du 05 novembre 2010 sous le numéro 2382 et page 114290.

Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis sa création.

L'Assemblée est déclarée ouverte et est présidée par Madame Cindy SZABO, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Philippe VANDERHOVEN, avec adresse professionnelle à Luxembourg, qui est aussi choisi comme scrutateur.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de la Société de la commune de Bascharage, vers la Ville de Luxembourg et modification afférente de l'article deux (2), premier alinéa et de l'article quinze (15) premier alinéa des statuts de la Société.

2.- Fixation de la nouvelle adresse de la Société au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

3.- Décision de remplacer le commissaire aux comptes de la Société, à savoir la société ACCOUNTIS S.A., dissoute le 30 janvier 2015 par la société ACCOUNTIS S.à r.l., Fixation de la durée de son mandat.

4.- Mise à jour des statuts afin d'y intégrer les modifications apportées par la loi du 28 juillet 2014 à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

5.- Suppression de la dernière phrase de l'article 11 des statuts.

6.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Après délibération, l'Assemblée prend, chaque fois, et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE, de transférer le siège social de la Société de la commune de Bascharage, vers la Ville de Luxembourg et DECIDE concomitamment de fixer sa nouvelle adresse au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit transfert de siège, l'Assemblée DECIDE de modifier le premier alinéa de l'article DEUX (2) et le premier alinéa l'article 15 des statuts de la Société pour leur donner à l'avenir la teneur suivante:

Art. 2. (premier alinéa). «Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.»

Art. 15. (premier alinéa). «L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit, tel qu'indiqué dans la convocation, le deuxième mercredi du mois de mai à 8.00 heures.»

Troisième résolution

L'Assemblée prend acte de la dissolution au 30 janvier 2015 du commissaire de la société, à savoir ACCOUNTIS S.A..

En son remplacement, l'Assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire, la société ACCOUNTIS S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B-60219. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2016.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide, d'adapter les statuts de la Société en tenant compte des modifications apportées à la loi du 10 août 1915 par la loi du 28 juillet 2014.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 5 des statuts, lequel aura dès lors la teneur suivante:

Art. 5. «Le capital social est fixé à CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 150.000.-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de CENT CINQUANTE EUROS (EUR 150.-) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions au porteur sont à déposer auprès d'un dépositaire nommé par le conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, répondant aux conditions de l'Article 42, (2), de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée. Le dépositaire maintient un registre des actions au porteur au Luxembourg dans lequel les actions au porteur sont inscrites au nom de l'actionnaire propriétaire des actions.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

A la demande des actionnaires, des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires par la Société ou par le dépositaire en cas d'actions au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de supprimer la dernière phrase de l'article 11 des statuts.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ces mêmes comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. SZABO, P. VANDERHOVEN, J.J.WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 05 mars 2015. Relation: EAC/2015/5242. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015041502/86.

(150047351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Hilti Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 23.000,00.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 174.219.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 27 février 2015

1. M. Mark GORHOLT a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B, avec effet au 14 janvier 2015.
2. M. Frank PLETSCHE a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
3. M. Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né à Nancy (France) le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant de catégorie B, avec effet au 14 janvier 2015, pour une durée indéterminée.
4. M. Sami HAJJEM, administrateur de sociétés, né le 7 décembre 1979 à Frankfurt-am-Main (Allemagne), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant de catégorie B, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 mars 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Hilti Luxembourg Holding S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015040403/21.

(150045753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

Globalstone Partnership (Special Limited Partnership) - Luxembourg, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 184.860.

—
L'an deux mille quinze, le vingt-six février.

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée.

A COMPARU:

«STRAT & Fi Lux», une société constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 20, Rue de Hollerich, L-1740 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.799,

ici représentée par Madame Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 66, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme ci-avant, est l'associé commandité («l'Associé Commandité») de «Globalstone Partnership (Special Limited Partnership) - Luxembourg» une société en commandite spéciale ayant son siège social au 2B, Ennert dem Bierg, L-5244 Sandweiler, constituée suivant acte sous seing privé en date du 29 janvier 2014, publié au Mémorial C numéro 1105 le 2 mai 2014, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 184.860 (la «Société»).

L'Associé Commandité, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Commandité décide de transférer le siège social actuel de la Société au 20, Rue de Hollerich, L-1740 Luxembourg, avec effet rétroactif au 1^{er} février 2015, et, par conséquent, modifie l'article 4 des statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 4.** Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.»

Seconde résolution:

L'Associé Commandité informe qu'elle a transféré son siège social au 20, Rue de Hollerich, L-1740 Luxembourg.

54192

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénoms usuels, état et demeure, elle a signé avec le Notaire la présente minute.

Signé: V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 27 février 2015. Relation: DAC/2015/3449. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 05 mars 2015.

Référence de publication: 2015037871/44.

(150042563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

E.G.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 38.044.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 Novembre 2014.

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société au 50 rue Charles Martel L- 2134 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de démissionner trois administrateurs, à savoir:

- La société Stimo Consultancy S.à r.l., administrateur - délégué, avec siège social sis au 15, rue Jean-Pierre Sauvage L-2514 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le n° B93773.

- La société AGT investissement S.A., administrateur, avec siège social sis au 15, rue Jean-Pierre Sauvage L-2514 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le n° B33410.

- La société Manimmolux S.A., administrateur, avec siège social sis au 15, rue Jean- Pierre Sauvage L-2514 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le n° B142168.

L'Assemblée Générale décide de démissionner, en qualité de commissaire aux comptes, la société Delphinus S.à r.l. avec siège social sis avec au 15, rue Jean-Pierre Sauvage L-2514 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le n° B39430.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Mr Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 Juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement au 50 rue Charles Martel L-2134 Luxembourg et ceci jusqu'à l'assemblée générale de 2020

- Mr Hendrik H.J. KEMMERLING, administrateur, né le 22 Mars 1965 à Heerlen (Pays- Bas), demeurant professionnellement au 50 rue Charles Martel L-2134 Luxembourg et ceci jusqu'à l'assemblée générale de 2020

- Mr Rob SONNENSCHNEIDER, administrateur, né le 30 Août 1955 à Eindhoven (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 50 rue Charles Martel L-2134 Luxembourg et ceci jusqu'à l'assemblée générale de 2020

- Luxglobal Management S.à r.l. administrateur, inscrit auprès du Registre de commerce et des Sociétés (Luxembourg) sous n° B159.893 domicilié professionnellement au 50 rue Charles Martel L-2134 Luxembourg et ceci jusqu'à l'assemblée générale de 2020. Représentant permanent M. Hendrik H.J. KEMMERLING domicilié professionnellement au 50, rue Charles Martel, 1^{er} étage L-2134 Luxembourg

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS S.A. avec siège social sis au 50 rue Charles Martel L-2134 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le n° B151.507 et ceci jusqu'à l'assemblée générale de 2020.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'administration tenue en date du 24.11.2014

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité, de nommer comme Président du Conseil d'Administration, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, Président et administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 50 rue Charles Martel L-2134 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015040305/39.

(150045809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.
